

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

Ligue de Bretagne de Football

Samedi 4 novembre 2023

Vannes – Auditorium du Crédit Agricole

Présidence : Jean-Claude Hillion

	Assemblée Ordinaire
Total des clubs	870
Total de voix des inscrits	1881
Quorum voix	627
Nombre de voix présentes ou représentées	1540
Nombre des clubs de Ligue	234
Quorum	78
Nombre de Clubs de Ligue présents ou représentés	162
Nombre des représentants des clubs de District	68
Quorum	23
Nombre des représentants des clubs de District présents	61

ORDRE DU JOUR/ SOMMAIRE

OUVERTURE D	DE L'ASSEMBLEE GENERALE	4 -
MOT DE BIENV	/ENUE DU DIRECTEUR SECTEUR VANNES DU CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	4 -
MOT DE BIEN	IVENUE DE L'ADJOINT AU MAIRE DE LA VILLE DE VANNES	6 -
	ION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE Ordinaire du 29 octobre 2022 à Locmir	
	e site de la Ligue le 03/08/2023)	
	TION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR LA SAISON 2022-2023	
II.1	Les Licences	
II.2	Les Formations	
II.3	Les Éducateurs	
II.4	Médical	
II.5	Arbitrage	
II.6	Discipline	
II.7	Appel	
II.7 II.8	Délivrance des licences	
II.8 II.9	Terrains & Installations sportives	
II.9 II.10	Informatique	
	Actions éducatives & citoyennes	
II.11 II.12	•	
	Féminisation	
II.13	L'Accompagnement des Clubs - FAFA	
II.14	Le Contrôle des Clubs	
II.15	La Labellisation	
II.16	Plan de Formation Fédéral (PFF)	
II.17	Communication	
II.18	Les Bénévoles	
II.19	Commission événementielle	
II.2	Approbation du Rapport d'Activité 2022-2023	
III. PRESENTA	ATION DU RAPPORT FINANCIER au 30 juin 2023	13 -
III.1	Lecture du Rapport Financier	13 -
III.2	Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes	20 -
III.3	Approbation du Rapport Financier au 30 juin 2023	22 -
III.4	Affectation du Résultat et vote	22 -
IV. BUDGET I	PREVISIONNEL 2023-2024	23 -
IV.1	Lecture du Rapport du Trésorier Général	- 23 -
IV.1	Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes	
IV.2	Approbation du Budget Prévisionnel 2023-2024	
11.5	•	
	CTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	26 -
	S DES CANDIDATS A LA DELEGATION REPRESENTANT LES CLUBS A STATUT AMATEUR AUX	
	FEDERALES (3 postes à pourvoir)	
VII. MODIFIC	ATIONS REGLEMENTAIRES	29 -
VII.1	Les Obligations de diplôme	30 -
VII.2	Les Obligations administratives	32 -
VII.3	Les sanctions financières et sportives	33 -
VIII. VOEUX .		33 -
VIII.1	Vœux du District du Finistère	
VIII.1	Vœu du Club de l'U.S . MONTAGNARDE INZINZAC LOCHRIST	
VIII.2 VIII.3	Vœu du Club de C.S . MERDRIGNAC	
v		

Assemblée générale de la LBF du 4 novembre 2023 – Vannes

VIII.4	Vœux des Clubs de SC LE RHEU FOOTBALL et OC CESSONNAIS F	46
VIII.5	Vœu FCAV Redon	51
IX. ARTICLE 8	- REGLEMENT CHAMPIONNATS DE BRETAGNE HOMMES SENIORS	58
X RAPPEL -	PRESENTATION DE LA NOUVELLE PYRAMIDE DES CHAMPIONNATS SENIORS	61
XI. REMISE D	E RECOMPENSES	66
XI.1	Remise des dotations	67
XI.2	Intervention de M. Mickaël BOUCHER	
XI.3	Remise des médailles	71
XII. CLOTURE	DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT DE LA LIGUE DE BRETAGNE	72



La séance de l'Assemblée Générale est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Jean-Claude HILLION

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Mesdames, Messieurs, Bonjour.

J'espère que tout le monde a pu rentrer, Julien me fait signe que oui.

Merci d'être venus dans ces temps un peu difficiles après la tempête. J'espère que vous n'avez pas eu trop de dégâts chez vous et même si le football va se mettre en stand by pour ce weekend au regard des conditions climatiques, j'espère qu'on pourra recommencer très vite.

Au demeurant, je voulais vous accueillir dans cette salle du Crédit Agricole qu'un certain nombre d'entre vous connaissent parce qu'on a déjà fait des assemblées générales de Ligue, l'Assemblée générale des Districts l'année dernière s'est déroulée aussi dans cette salle, on connaît bien cette installation. Merci Jean-Pierre de nous accueillir à nouveau dans cette salle.

Je déclare ouverte cette Assemblée générale.

* * * * *

Pour commencer, j'aimerais que vous vous leviez pour observer une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés au cours de cette saison.

Une minute de recueillement est observée pour honorer les personnes disparues.

J'aurais une pensée particulière pour Jean-Pierre Gonidec, ancien Président du District du Finistère Sud, à l'époque, ancien Trésorier de la Ligue de Bretagne qui nous a quittés aussi en début de saison.

Bonne Assemblée à toutes et à tous et à tout à l'heure.

[Applaudissements].

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Bonjour à toutes et à tous. Je vais demander à Jean-Pierre LE CLAINCHE de monter sur le podium pour un petit mot d'accueil.

MOT DE BIENVENUE DU DIRECTEUR SECTEUR VANNES DU CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN

M. Jean-Pierre LE CLAINCHE, Directeur Secteur Vannes du Crédit Agricole du Morbihan,

Bonjour à tous, merci Jean-Claude, merci Jean-Pierre.



Bienvenue dans le Morbihan pour votre Assemblée générale. Même si l'accueil a été un peu particulier pour les premiers arrivés en raison d'un petit problème, mais c'était pour vous faire goûter un petit peu l'air Morbihannais dehors, on a profité qu'il ne pleuvait pas et comme vous allez être longtemps dans une salle, on voulait vous faire goûter à notre air Breton Morbihannais.

Nous sommes très fiers et heureux d'accueillir les acteurs du foot Breton Crédit Agricole. Vous savez que le Crédit Agricole a renouvelé son partenariat avec la Fédération Française de Football cet été et pour les cinq prochaines saisons, cela illustre de la relation de confiance entre ces deux partenaires historiques.

Ce partenariat met en avant notamment l'accent sur le Football Amateur que vous représentez ici. C'est le socle de l'engagement du Crédit Agricole depuis bientôt 50 ans c'est à dire que la volonté du Crédit Agricole est vraiment d'accompagner le Football Amateur dans ce partenariat national.

Dans le Morbihan, avec un peu de chauvinisme et surtout un peu de vérité, on considère que les relations entre le Crédit Agricole et le foot sont nés ici, certains s'en souviennent, n'est-ce pas Jean Claude ?

Le contrat reconduit également les partenariats avec l'équipe de France. On voit le logo du Crédit Agricole un peu partout ; l'Équipe de France féminine, on voyait tout à l'heure l'image ; la Sélection nationale Espoir ; la Coupe de France ; la Coupe de France Féminine et bien sûr la Coupe Gambardella.

Au travers de ce renouvellement, le Crédit Agricole apporte son soutien aux missions et valeurs de la Fédération, de la Ligue et des Districts et bien sûr de tous les Clubs.

Au-delà de la pratique sportive et de la compétition qu'on aime tous, le football a un rôle social et éducatif. C'est essentiel. Ces valeurs d'inclusion sont au cœur de la raison d'être du Crédit Agricole qui s'efforce chaque jour d'agir sur ses territoires pour promouvoir le sport comme école de la vie, c'est notre slogan, c'est un véritable moteur du vivre ensemble.

Vous le savez mieux que moi, tout ce que vous faites pour votre Club est au service de l'éducation, de la santé, de l'inclusion, de l'économie, du vivre ensemble. En fait, tout ce qui fait la société.

Nos ambitions, notre organisation, nos valeurs sont communes.

C'est pour tout cela que nous sommes fiers d'être votre partenaire, que ce soit au niveau de la Ligue, du District et bien sûr des Clubs et nous souhaitons bien sûr continuer à vous accompagner.

Un petit message de conjoncture, on ne peut pas passer sous silence avec ce qui vient de se passer avec la tempête, un petit message si vous êtes client du Crédit Agricole et que vous êtes concerné par un sinistre, n'hésitez pas à appeler, un numéro vert apparait directement quand vous vous connectez sur vos comptes. Faites votre déclaration digitale. On a eu dans le Morbihan plus de 500% d'appels et on a quasiment tout traité. On pense surtout à nos amis finistériens et costarmoricains qui sont beaucoup plus concernés et qui ont eu énormément d'appels. Dans ce rôle d'assureur, toutes nos équipes sont mobilisées, elles ont quasiment traité déjà plus de 20 % des problématiques de nos clients en réglant les petits sinistres. On est donc très mobilisé et sachez qu'on fera le maximum pour traiter votre dossier si vous êtes concerné par ce problème.

Je vous souhaite une très belle Assemblée générale et profitez bien de nos locaux.

[Applaudissements].

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Je vais donner la parole à M. Michel GILLET, Adjoint au Maire de la Ville de Vannes.



MOT DE BIENVENUE DE L'ADJOINT AU MAIRE DE LA VILLE DE VANNES

M. Michel GILLET, Adjoint au Maire de la ville de Vannes,

Bonjour à tous. Bienvenue à Vannes.

On a l'habitude de vous recevoir ici. Merci au Crédit Agricole de vous recevoir dans cette magnifique salle. La vie de Vannes est toujours très heureuse d'accueillir ce genre d'assemblée générale, Ligue, District.

Ville de Vannes, active et sportive, vous avez peut-être pu suivre les évolutions et nous sommes dans une démarche, en préparation de l'Année olympique, du respect des valeurs de l'olympisme. Je crois qu'on a tous besoin et surtout les éducateurs de transmettre ces valeurs de l'olympisme, le respect, l'humilité, l'honnêteté.

Et c'est au sein de vos associations qu'il faut commencer à passer ce message auprès des plus jeunes. Il y a certaines dérives et tout le monde constate malheureusement des exutoires qui sont souvent dans les stades de football. Or, le football, ce n'est pas l'exutoire. Et malheureusement, beaucoup de gens pensent que le stade est un espace d'exutoire. Non. Et le football n'est pas responsable de ce qui se passe. Tout le monde doit prendre conscience et profitons peut-être de cette année préolympique pour passer ce message auprès de nos jeunes, pas que de nos jeunes peut être aussi, de manière à ce que on revienne à des normes et que l'espace sportif soit un sanctuaire inviolable pour pouvoir tous, grands et petits, les plus anciens, assister à des compétitions dans le calme et la sérénité.

Je voudrais terminer en remerciant l'ensemble des bénévoles parce que s'il existe ce type genre d'association, cela signifie qu'il y a des bénévoles. Sans bénévolat, cela ne fonctionne pas. Merci à tous les bénévoles. Merci aux salariés parce que les associations ont aussi des salariés.

Cet ensemble fait que vous développez une activité football qui est forcément très intéressante pour notre ville, mais aussi pour l'ensemble des villes.

Trois points : le sportif bien sûr ; le social qui a une phase intéressante sur toutes ces associations et puis l'économie -soulignée par le Président-, qui a aussi une résonance économique sur nos cités.

Bonne Assemblée générale -je dois vous quitter parce que j'ai une autre assemblée générale- et au plaisir de vous revoir à Vannes sous des cieux un peu plus cléments qu'aujourd'hui. Merci.

[Applaudissements].

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Nous allons continuer.

Je peux vous annoncer que <u>le quorum est atteint</u> pour 1540 voix pour 627. Notre Assemblée générale peut valablement se dérouler.

Total des Clubs	870	
Total de voix des inscrits	1881	
Quorum voix	627	
Nombre de voix présentes ou représentées	1540	
Nombre de Clubs de Ligue	234	
Quorum	78	
Nombre de Clubs de Ligue présents ou représentés	162	
Nombre des représentants des clubs de District	68	
Quorum	23	
Nombre des représentants des Clubs de District présents	61	



Nous allons passer à la présentation du vote électronique.

Un boitier vous a été personnellement attribué pour toute la durée de cette Assemblée.

Il correspond exactement au nombre de voix pour lesquelles vous avez émargé. Ne le changez surtout pas, ne le confiez donc à personne. Pour des raisons techniques, merci de le garder autour du cou durant toute l'Assemblée et surtout, n'oubliez pas de le restituer à la fin de celle-ci.

A chaque vote, la question est affichée à l'écran ainsi que les différents choix possibles.

Un indicateur rouge : « Préparez-vous à voter » est affiché.

Chaque vote est ouvert pendant 30 secondes.

Dès que le vote est ouvert, un compte à rebours est affiché et vous pouvez donc voter.

Tant que le vote est ouvert, il suffit d'appuyer sur la touche autorisée de votre choix.

Le voyant du boîtier s'allume en vert, indiquant que le choix qui vient d'être effectué a bien été validé.

Lorsque l'utilisateur appuie sur une touche non valide, le voyant du boîtier s'allume <u>en rouge</u>, indiquant que le vote n'est pas autorisé.

À l'issue des 30 secondes, le vote est clos et les résultats sont affichés.

Il n'y a pas de touche de validation.

Ce sera la dernière touche autorisée sur laquelle vous aurez appuyé qui sera prise en compte.

Pour s'abstenir, il suffit tout simplement de ne pas voter durant la session.

Seuls les votes exprimés seront affichés.

Je vous propose de faire un vote test.

Vote Test

Préparez vous à voter.

- « Pensez-vous que l'Équipe de France féminine va remporter le match contre l'Autriche au Roazhon Park le 1^{er} décembre prochain ? »
- « Oui », tapez 1.
- « Non », tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats montrent que cela fonctionne bien. Je vous remercie.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE Ordinaire du 29 octobre 2022 à Locminé (mis en ligne sur le site de la Ligue le 03/08/2023)

Nous allons donc passer au premier vote de cette Assemblée.

L'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 octobre 2022, qui s'est déroulée à Locminé dont le PV a été diffusé sur le site depuis le 3 août dernier.

Préparez-vous à voter.



Êtes-vous pour ou contre l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du mois d'octobre 2022

- « Pour », tapez 1.
- « Contre » tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote et fermé.

Les résultats sont :

Pour: 1474 voix 99,39 % Contre: 9 voix 0,61 %

Le procès verbal de l'Assemblée générale du 29 octobre 2022 est approuvé avec 99,39 % des voix

Je vous remercie.

Je vais maintenant vous présenter le rapport d'activité de la saison 2022-2023.

II. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR LA SAISON 2022-2023

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

En préambule, je tiens personnellement et au nom de la Ligue de Bretagne, à remercier le Crédit Agricole du Morbihan et Jean-Pierre pour la mise à disposition de ces installations.

Remerciements également à l'Association sportive du Crédit Agricole, l'ANSCAM et à l'US Arradon pour l'organisation du café d'accueil et l'apéritif qui vous sera servi à l'issue de cette Assemblée.

II.1 Les Licences

On note une augmentation de 3,2 %, ce qui nous permet de franchir et de dépasser la barre des 150 000 licenciés, soit 151 187 licences.

Concernant les licences Pratiquants : une augmentation de 4,5 % entre le football des enfants et les jeunes à 11, ce qui représente 55 % de cet effectif.

Les féminines : l'augmentation continue avec +6 % cette saison, soit pratiquement 10 % de nos licences pratiquants.

Seniors/vétérans, Futsal, Foot loisir/Foot Entreprise: on constate une baisse de 4 % chez nos séniros/vétérans et une forte augmentation de 22 % de nos licenciés vers le Futsal, Foot Loisir ou Foot Entreprise. Ces chiffres démontrent une tendance de nos licenciés à s'orienter de plus en plus vers les nouvelles pratiques.

Côté dirigeants, comme le soulignait tout à l'heure Monsieur Gillet, après une diminution de 3,7 % la saison dernière, on constate une hausse de presque 6 %, ce qui nous permet d'atteindre le niveau d'avant le COVID.



Le cumul de la licence Dirigeants et Volontaires nous permet d'avoir un nombre record de bénévoles dans nos Clubs, soit 19 805 licenciés dont 2 185 femmes.

Les arbitres : sur cette saison 2022-2023, nous sommes pratiquement à l'identique par rapport à la saison 2021-2022 soit 1553 licences arbitres dont 99 femmes.

Les éducateurs : nous dépassons pour la première fois les 2500 licenciés dont 180 femmes.

II.2 Les Formations

L'activité de l'IR2F monte en puissance de saison en saison, mais je vous rappelle que l'IR2F propose des formations pour les éducateurs mais aussi pour les dirigeants et les arbitres.

La saison 2022-2023, le PFFD (*le Programme Fédéral de Formation du Dirigeant*), sur 35 sessions proposées, seulement 12 ont eu lieu soit simplement 146 personnes formées.

Le nombre important de sessions annulées nous impose une réflexion pour cette saison.

La FIA, (*la Formation Initiale à l'Arbitrage*) pour le même nombre de sessions réalisées, nous sommes passés de 275 stagiaires formés l'an passé à 426 pour la saison 2022-2023.

Les Éducateurs : 314 sessions de formation ont été réalisées. 4535 stagiaires ont suivi une formation d'éducateur.

C'est un total pour l'IR2F de 5131 licenciés Bretons qui ont suivi une formation, qu'elle soit de dirigeants, d'arbitres ou d'éducateurs.

II.3 Les Éducateurs

La Commission Régionale du Statut des Éducateurs, chère à mon ami Bernard Lebreton, quelques chiffres : 126 dérogations ont été accordées sur 136 demandes.

L'ensemble de nos clubs sont en règle avec le statut des éducateurs, seulement une petite douzaine ont été pénalisés pour le non-respect de celui-ci.

9 demandes d'équivalence BEF ont été également accordées.

Mais le statut des éducateurs, c'est aussi et toujours le même objectif : une équipe égale un éducateur diplômé à sa tête.

II.4 Médical

La Commission Régionale Médicale, plus de 900 dossiers médicaux traités par la Commission et à signaler une augmentation de plus de 23 % des demandes sur le surclassement.

Les demandes de surclassement représentent une augmentation de 40 % sur les deux dernières saisons.

II.5 Arbitrage

La Commission Régionale de l'Arbitrage, l'action phare de cette saison 2022-2203 aura été la mise en place du dispositif « VOR ».

Quelques chiffres : plus de 220 Clubs ont déployé l'outil.

Près de 4600 licenciés ont été sondés. Il y a eu 664 retours verts, ce qui a permis d'identifier et de recruter 178 arbitres et 313 bénévoles.

Le dispositif se poursuit cette saison et je vous invite à vous y engager.

Pour toute question ou renseignement, n'hésitez pas à contacter le service arbitrage de la Ligue de Bretagne qui s'est renforcée cette année avec l'arrivée de Jonathan Tribodet Heinry.



II.6 Discipline

Par rapport à la saison 2021-2022, le nombre de cartons jaunes et cartons rouges reste pratiquement identique, ce qui n'exclut pas une certaine vigilance.

Par contre, on observe une très forte augmentation, + 180%, de dossiers au titre de la police des terrains qui traduit une hausse importante de la violence autour de nos stades.

Nous devons donc être très vigilants sur ce point et entamer sans doute une réflexion rapide commune sur ce sujet très sensible.

II.7 Appel

La commission d'appel, pour rappel, examine en 2^{ème} et/ou en 3^{ème} instance les décisions des Commissions régionales et départementales.

55% des dossiers traités par la Commission concernent la discipline.

II.8 Délivrance des licences

151 187 licences ont été délivrées, 200 dossiers étudiés.

67% des demandes de licences ont été réalisées en dématérialisation.

II.9 Terrains & Installations sportives

La Commission régionale des terrains et des installations sportives, deux points à retenir : son rôle est de classer et de conseiller les clubs et ou les municipalités.

85% des installations en Bretagne sont classées.

Pour rappel, aucune compétition officielle ne peut se dérouler sur ou dans une installation non classée.

II.10 Informatique

La Commission informatique, la FMI, est déployée sur 90% des compétitions Ligue et District avec un retour positif de 88 %.

Attention : afin d'avoir une meilleure utilisation de celle-ci, pensez à bien paramétrer les comptes utilisateurs avant le début des compétitions.

Le Portail Club est la plateforme au cœur du dispositif digital de la Fédération Française de Football.

Il permet à chaque club et à chacun de ses membres, en fonction de son profil, d'avoir accès aux outils de gestion et aux informations fédérales, régionales ou départementales.

60% des Clubs ont au moins un inscrit sur la plateforme.

II.11 Actions éducatives & citoyennes

Comme chaque saison, la Ligue de Bretagne a renouvelé l'Opération « 1 but = 2 euros » soit 2000 € versés à l'AFM Téléthon.

En partenariat avec Generali Sport et la Croix Rouge, 4 sessions de formation aux gestes de premiers secours ont été organisées, soit 59 licenciés bretons formés.

Le Breizh City tour, la tournée régionale des City Stades, 21 étapes réalisées soit plus de 1200 jeunes âgés de 11 à 15 ans touchés. Remerciement à Orange pour son soutien dans cette opération.

Le Programme Éducatif Fédéral (PEF), nous avons eu près de 1500 actions PEF menées par les Clubs soit +33 % par rapport à la saison 2021-2022.

Celles-ci sont mises en valeur sur notre site internet à travers le bilan mensuel.



Les deux valeurs les plus souvent traitées sont l'engagement citoyen et culture foot.

En fin d'Assemblée, nous allons récompenser les Clubs les plus actifs dans le cadre du Challenge national et du Challenge régional PEF 2022-2023.

II.12 Féminisation

Trois actions majeures.

Dans le cadre d'Octobre rose, 5000 brassards roses ont été distribués aux capitaines et arbitres afin de soutenir la lutte contre le cancer du sein chez la femme.

Appel à projets de féminisation : ce sont 33 clubs qui ont été récompensés lors du challenge Qualité Foot.

Toutes Foot : opération fédérale qui vise à favoriser la mixité dans le football. Et dans ce cadre, 3 Clubs bretons se sont distingués et ont été récompensés par un week-end à Clairefontaine.

II.13 L'Accompagnement des Clubs - FAFA

Dans le cadre du FAFA, c'est plus de 1 146 000 € d'aides qui ont été attribués et répartis comme suit :

- FAFA Emploi : 206 405 €.

FAFA équipements : 731 800 €

FAFA Transports: 96 900 €.

- FAFA Formation : 111 000 €. Celle-ci est aussi bien allouée aux Clubs qu'aux licenciés directement.

II.14 Le Contrôle des Clubs

La Commission régionale de Contrôle des Clubs, sous contrôle de la DNCG, est composée de 10 membres répartis sur les 4 départements.

Elle a pour objectif de vérifier la solidité financière des Clubs et leur capacité à faire face à leur engagement financier mais également à veiller au bon respect des règles comptables, fiscales et sociales.

45 Clubs ont été audités par la Commission au cours de la saison 2022-2023.

Visite d'accompagnement des Clubs par la Direction Technique Régionale : Ce sont 195 visites qui ont été réalisées.

II.15 La Labellisation

La Labellisation permet la structuration des Clubs : accueil, encadrement, projet club.

216 Clubs ont été labélisés en 2022-2023.

Je vous encourage à aller voir sur le site de la Ligue la philosophie de ces labels qui, je vous le rappelle, est accessible à tout le Club, quel que soit son niveau.

II.16 Plan de Formation Fédéral (PFF)

60 stages régionaux, garçons et filles, ont été réalisés, soit plus de 1100 jeunes qui ont pu être observés. 94 sections sportives : 80 en collège, 14 en lycée et sur ces 94 sections, 15 sont exclusivement féminines.

II.17 Communication

Concernant la communication, les 10 numéros du magazine « Bretagne Foot » ont été réalisés en version papier et version numérique.



Développement de la chaîne Youtube LBF avec réalisation de 17 directs, soit 6 finales régionales et 11 tirages de coupe, ce qui représente près de 50000 vues.

Rappel : les sites Internet de la Ligue, des Districts et de la Fédération sont bien les seuls canaux officiels d'information.

Il y a également le guide « ma lbf.fr », qui est également à votre disposition sur le site de la Ligue.

Vous pouvez également suivre la Ligue sur l'ensemble de nos réseaux sociaux.

II.18 Les Bénévoles

83 Bénévoles de clubs ont été récompensés par un magnifique week-end à Clairefontaine.

71 bénévoles ont participé à la Journée des Bénévoles à Paris dans le cadre de la finale de la Coupe de France en avril 2023.

18 Médailles FFF et 31 médailles LBF ont été décernées sur la saison 2022-2023.

II.19 Commission événementielle

Nos événements habituels :

- Le TRO BREIZH Foot : La tournée estivale de la Ligue avec près de 3000 participants,
- La Rentrée du Foot au Club de l'US LIFFRE,
- La Journée régionale remise label jeunes FFF au Club du Stade Paimpolais,
- La Foire internationale de Rennes avec le stand des pratiques diversifiées,
- L'organisation des finales de la Coupe Région Bretagne à Ploufragan,
- La remise des étoiles du football Breton à Ploufragan.

Un seul événement international, le France / Espagne Espoir à Vannes, le 28 mars dernier.

Le 1^{er} décembre prochain, la Ligue de Bretagne aura la chance d'accueillir l'Équipe de France féminine, à Rennes, dans le cadre de la Ligue des Nations féminine contre l'Autriche.

Vous pouvez toujours bénéficier de bons de commande à tarif préférentiel. Celui-ci est à télécharger sur le site de la Ligue.

Avant de terminer, je vais vous laisser découvrir en images l'ensemble du palmarès de la saison 2022-2023.

[Projection vidéo]

Merci à la technique pour ces belles images.

Pour conclure, je vous rappelle que le Rapport d'activité détaillé de la Saison 2022-2023 sera sur le site de la Ligue de Bretagne dans les prochains jours.

Enfin, je voudrais remercier l'ensemble des membres des commissions, le personnel aussi bien administratif que technique qui œuvre tout au long de l'année pour le bon fonctionnement de notre football.

Remerciement à Solenne pour l'aide qu'elle m'apporte à la rédaction de ce Rapport.

Merci de votre écoute.

[Applaudissements]

Nous allons passer à l'approbation du rapport d'activité 2022-2023.



II.2 Approbation du Rapport d'Activité 2022-2023

Êtes-vous pour ou contre l'approbation du rapport d'activité de la saison 2022-2023.

« Pour » tapez 1

« Contre », tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats sont :

Pour: 1474 voix 98,40 % Contre: 24 voix 1,6 %

Le Rapport d'Activité de la saison 2022-2023 est approuvé avec 98,40 % des voix

Je vous remercie.

Je vais passer la parole, pour la présentation du Rapport financier, au Trésorier général, Stéphane GOURET.

III. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER au 30 juin 2023

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci Jean-Pierre.

Bonjour Mesdames, Bonjour Messieurs.

Monsieur le Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs, Chers Amis,

En préambule de la présentation des Comptes de la Ligue de Bretagne de Football, arrêtés au 30 juin 2023 pour la Saison 2022-2023, je souhaite effectuer un focus sur la mise en place par la Ligue des mandats de prélèvement pour les Clubs à compter de cette Saison 2023-2024.

Un petit rappel : étalement des prélèvements sur 7 mois, du 5 octobre dernier au 5 avril 2024. Je tiens à vous féliciter car à ce jour 86% des Clubs de Ligue et de District ont souscrit à ce mandat de prélèvement.

Seuls 3 Clubs de Ligue n'y ont pas encore souscrit, mais c'est en cours de régularisation.

Cependant, j'attire votre attention et j'en profite pour vous rappeler qu'il ne faut surtout pas envoyer de chèque ou effectuer des virements en règlement des montants dus à la Ligue indiquée dans le logiciel Footclubs. En effet, seul l'acompte licence de 40% envoyé aux Clubs en juin est à régler par chèque.

III.1 Lecture du Rapport Financier

Nous allons maintenant revenir à la présentation des Comptes de la Ligue de Bretagne de Football, arrêtés au 30 juin 2023 pour la Saison 2022-2023.

Le Bilan Actif et le Bilan Passif au 30 juin 2023 ainsi que le Compte de Résultat de la Saison 2022-2023.

Le Bilan



Le total s'établit à 9 203 586 €.

Le total du Bilan Actif Immobilisé s'élève à 4 748 043 € répartis en :

- Immobilisations Corporelles pour 4 591 926 € comprenant les terrains et les constructions.
- Immobilisations Financières pour 156 000 €.

Le total du Bilan Actif Circulant s'élève à 4 455 544 € principalement composé des Valeurs de Placement et des Créances et des Liquidités.

Le total du Bilan Passif s'établit à 9 203 586 €, on y retrouve :

- les Fonds Propres pour 7 707 159 €,
- les Provisions et Fonds dédiés pour 643 989 €,
- l'ensemble des Emprunts et Dettes pour un montant total de 852 438 € qui sont répartis en :
 - Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédit pour 38 452 €,
 - o les Dettes d'Exploitation pour 283 945 € se décomposant en Dettes Fournisseurs, en Acomptes Clubs au 30 juin 2023.
 - o Les Dettes Fiscales et Sociales pour 428 628 €,
 - o les Autres Dettes pour 31 000 €,
 - o les Produits constatés d'avance pour 70 550 €.

Le Compte de Résultat

Les Comptes sont présentés en comparaison avec la Saison précédente, c'est à dire la Saison 2021-2022.

Les Produits s'élèvent à 7 375 764 €.

Les Charges quant à elles, s'élèvent à 7 535 382 €.

Le Compte de Résultat fait donc apparaître un Résultat de l'Exercice Déficitaire de 159 618 €.

<u>Les Produits</u> s'élèvent à 7 375 764 €, dont les Produits d'Exploitation pour 7 214 454 €, auxquels se rajoutent les Produits Financiers pour 36 684 € et les Produits Exceptionnels pour 124 626 €.

Le Résultat d'Exploitation

Passons à présent au Résultat d'Exploitation, il s'agit de l'écart entre les Produits d'Exploitation et les Charges d'Exploitation.

Lors de cette Saison 2022-2023, le Résultat d'Exploitation est déficitaire de 93 408 €.

Les Produits d'Exploitation s'élèvent à 7 214 454 € et se décomposent en :

- Recettes d'Exploitation pour 5161 458 €
- Subventions pour 1 928 445 €
- Reprises sur Provisions et Transfert de Charges pour 124 551 €.

Les Recettes d'Exploitation s'élèvent à 5 161 458 € et se répartissent en :

- Production Vendue pour 3 444 943 €
- Autres Produits pour 1 716 515 €.

La Production Vendue d'un montant total de 3 444 943 € est répartie en :

- Droits de Changement de Club pour 871 865 €, soit 25% de la Production Vendue
- Les Licences pour 1 418 469 €, soit 41% de la Production Vendue



- Les Assurances Licences pour 615 028 €, soit 18% de la production vendue
- Les Frais d'Engagements en Championnat et en Coupe pour 217 600 €, soit 6% de la Production Vendue. Il s'agit des Engagements en Championnat Ligue et des Engagements en Coupe Région Bretagne.
- Les Abonnements à Bretagne Foot pour 10 340 €
- Divers pour 10 531 €
- Les Amendes sont à hauteur de 301 290 €, dont 231 000 € liés à des sanctions disciplinaires, soit 77%, comme on l'a vu avec Jean-Pierre précédemment, en très légère diminution en comparaison avec la Saison 2021-2022.

Les Autres Produits de Gestion s'élèvent à 1 716 615 € et se décomposent en :

- Formation IR2F pour 874 493 €, soit 51 %. Pour rappel, deux nouveaux Centres de Brevet de Moniteur de football en Apprentissage ont été créés lors de cette Saison 2022-2023, un à Montgermont et un en partenariat avec le Club Professionnel du FC Lorient.
- Les Recettes en provenance de la Coupe de France pour 13 644 € et de la Coupe Région Bretagne pour 4 183 €.
- On y retrouve la Journée des Jeunes, la Journée des Ligues et la Journée de la Mutualité.
- Les Recettes de Partenariat et de Mécénat pour 156 917 €, soit 9 %.
 - J'en profite pour remercier nos fidèles Partenaires, la Compagnie d'Assurance Generali France, Generali Sport et son mandataire, Stéphane PEZANT, le Crédit Agricole, Intersport, Nike, Ouest-France, Breizh Cola ainsi que nos fournisseurs BREIZH OFFICIELS.
- Les Pôles Espoirs Masculins et Féminins, c'est-à-dire la participation des familles pour 28 000 €.
- Le Loyer payé par le Centre Technique Bretagne Henri Guérin à Ploufragan pour 329 000 €, soit 19 %.
- A signaler également au titre des Autres Produits, les Aides Fédérales, essentiellement constituées des indemnités relatives aux Frais d'Arbitres et de Délégués.

Passons à présent aux Subventions.

Les Subventions d'Exploitation s'élèvent à 1 928 445 €. On y retrouve essentiellement :

- Les Subventions Fédérales pour 1 255 410 €, soit 65 %.
- Les Subventions de la Fédération au titre des Contrats d'Objectifs,
- Les Subventions Jeunesse et Sport,
- Les Subventions de la Région Bretagne.
- A signaler, une aide du Conseil Départemental des Côtes d'Armor de 5 000€ pour le Pôle Espoir de Ploufragan.

Nous passons à présent à la Reprise de Provisions et au Transfert de Charges d'Exploitation pour 124 551 €.

La Reprise de Provisions est répartie en :

- la Provision Retraite pour 16 224 €,
- la provision Clubs pour 10 000 €.

Les Transferts de Charges se décomposent en :



 Refacturation de Coûts Salariaux plus l'Indemnité des Contrats Aidés et de Formation pour un montant total de 98 327 €.

Les Charges d'Exploitation

Les Charges s'élèvent à 7 535 382 €.

L'ensemble des Charges comprend essentiellement les Charges d'Exploitation pour 7 307 862 € auxquelles il convient de rajouter les Charges Financières pour 2 520 € et les Charges Exceptionnelles pour 225 000 €.

Les Charges d'Exploitation pour un montant total de 7 307 862 €, dont les grandes rubriques sont :

- les Achats de Matières Premières. On y retrouve les Droits de Changement de Clubs payés à la Fédération Française de Football et les Objets promotionnels,
- Les Autres Achats et Charges Externes. On y retrouve :
 - o les Assurances Licences et Indemnités Journalières pour 636 678 €,
 - o Les Licences pour 438 288 € facturées par la Fédération Française de Football,
 - Les Frais de Fonctionnement des Pôles Espoirs Masculins pour 314 593 € et le Pôle Espoir Féminin pour 72 921 €, liés à l'hébergement, à la restauration et aux déplacements.
 - L'entretien du Patrimoine du Siège de la Ligue et du Centre Technique Bretagne Henri Guérin, pour un montant total de 101 826 €.
 - Les Stages et Actions Techniques et Stages Arbitres
 - Les Formations IR2F,
 - Les Cotisations à la Fédération Française de Football,
 - Les Aides Fédérales des Frais d'Arbitres et des Délégués pour les matchs de National 2 et de National 3,
 - Les Frais de déplacement et actions des Commissions Régionales pour les Membres et les Frais d'organisation AG pour un total de 270 000 €,
 - o Bretagne Foot pour 65 449 €,
 - La Coupe Région Bretagne et le Challenge Qualité Foot,
 - Le Personnel Externe
 - o Les Frais de fonctionnement de la Ligue qui se décomposent en :
 - Contrats de maintenance de location, l'entretien des véhicules pour un montant total de 98 623 €.
 - Les Achats de consommables, l'affranchissement et le téléphone pour 202 000 €.

J'en profite pour faire un focus sur le Plan de Sobriété Energétique dont on parle beaucoup actuellement au niveau de la Ligue.

Différentes mesures ont été prises afin de réduire la consommation électrique de la Ligue. On a donc décidé de baisser d'un degré les températures, la réduction aussi des périodes de chauffage. Celles-ci ont permis une diminution de la consommation en KWH qui ne se traduit pas hélas, par une diminution du coût mais néanmoins une hausse un peu limitée.

S'agissant des Impôts et Taxes, nous avons un total de 239 711 € qui se décomposent en Taxe sur les Salaires, Taxe Foncière et Taxe sur les Frais de Formation.



Les Charges de Personnel s'élèvent à 2 393 089 €. Ces Charges de Personnel se décomposent en Salaires et en Charges Sociales.

Une augmentation des Salaires et des Charges due notamment à de nouvelles embauches et à la revalorisation liée à l'inflation.

Les Dotations aux Amortissements pour 437 478 €.

Les Dotations aux Provisions pour 4 000 €.

Les Autres Charges d'Exploitation, on y retrouve les Subventions pour 1 015 610 €. Cela représente 14 % des Charges d'Exploitation. On y retrouve essentiellement :

- les Subventions d'Aide au Fonctionnement des Districts pour 295 000 €,
- Les Subventions de la Fédération Française de Football au titre des Contrats d'Objectifs pour les Districts pour 355 000 €,
- La Subvention au Centre Technique Bretagne Henri Guérin pour 327 120 €.

Le Résultat

Nous allons maintenant passer au Résultat.

On v retrouve:

- les Produits d'Exploitation pour 7 214 454 € moins les Charges d'Exploitation pour 7 307 861 € soit un Résultat d'Exploitation déficitaire de 93 407 €
- Les Produits Financiers pour 36 684 € moins les Charges Financières de 2 520 € soit un Résultat Financier de 34 164 €.

Ce qui donne le Résultat d'Exploitation + le Résultat Financier = un Résultat Courant Déficitaire de 59 243 €.

Ensuite, la Réintégration des Subventions d'Investissement pour 124 625 € moins la Subvention Exceptionnelle de 225 000 € qui correspond à la Subvention accordée au District du Finistère pour la construction de son nouveau Siège.

Ce qui donne un Résultat Exceptionnel Déficitaire de 100 374 € + le Résultat Courant Déficitaire de 59 243 € soit un Résultat Déficitaire pour la Saison 2022-2023 de 159 617 €.

Ce Résultat Déficitaire sera porté en Report à Nouveau Débiteur affecté en Réserves.

Avant de céder la parole au Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre PARE, avez-vous des questions à nous poser ?

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Oui, Bonjour Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas, je me permettais juste par rapport à l'AG de District où j'avais posé une question au Président par rapport à la Coupe de France puisque cela fait partie des finances de la Ligue de Bretagne.

J'avais posé la question, pourquoi la Ligue de Bretagne prenait 30% sur toutes les recettes de Coupe de France du 4ème au 6ème Tour de Coupe de France sachant que le District ne prend rien et que la Fédération Française de Football ne prend rien ?

Je me suis renseigné un petit peu sur toutes les Ligues de la Fédération Française de Football et il n'y a que trois ligues qui prennent des frais sur les recettes de Coupe de France. Je voulais donc avoir une réponse sur ce point sachant que les deux autres Ligues qui le font ne prennent que 20 % et que toutes les autres Ligues laissent les recettes aux Club amateurs.



J'aurais trouvé normal que toutes les recettes qui sont dans la Coupe de France restent au niveau des clubs amateurs.

Donc, je ne vois pas pourquoi on fait remonter à la Ligue de Bretagne une partie des recettes. Je prends l'exemple tout bête du match qu'on a eu à Plabennec où on a fait remonter plus de 1600 € à la Ligue de Bretagne. Pour qui ? Pour quoi ? On ne sait pas. La Ligue de Bretagne prend 30% sur la recette.

Je voulais donc connaitre les raisons et pourquoi en Bretagne, on nous prenait 30% sur nos recettes.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Cette quote-part à reverser à la Ligue de Bretagne existe depuis de nombreuses années. C'est historique. Cela n'empêche pas d'engager une réflexion pour les années à venir pour voir si on peut diminuer peutêtre cette quote-part voire la supprimer mais c'est une réflexion à mener.

Je ne peux pas vous apporter une réponse aujourd'hui catégorique.

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Je peux comprendre que Stéphane soit embêté, moi de même d'ailleurs, puisque effectivement c'est historique. Cela n'empêche pas effectivement d'être changé. Il suffirait de déposer un vœu à l'Assemblée pour que ce soit fait. Je ne sais pas. Moi j'ai toujours connu et vous me connaissez, cela fait des années que je suis là.

Effectivement, c'est venu là, vous m'avez posé la question, j'ai découvert et je vous avoue que les feuilles de recettes de Coupe de France ne sont pas des documents que je regarde quotidiennement ; Vous avez soulevé la question et effectivement, c'est une question qui demande une réflexion. Pourquoi cela a-t-il été fait ? Je suis incapable de vous le dire. Cela a été fait avant que je sois dans le monde du football. Peut être quelqu'un a-t-il des renseignements ? Joseph ?

M. Joseph PARÉ,

De mémoire, ce n'est pas ça. Les recettes qui sont annoncées dans l'essentiel des recettes de Coupe de France, c'est essentiellement les reversements de la Fédération pour les Clubs professionnels qui vont dans les tours finaux. C'est ça l'essentiel des recettes qui est porté dans les comptes de la Ligue de Bretagne. Et les 30% représentent epsilon apparemment.

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Ce n'est pas la question qui est posée je pense.

M. Joseph PARÉ,

Non, mais je dis qu'il ne faut pas n'est pas faut pas assimiler le montant des recettes qui est comptabilisé comme Coupe de France au montant aux 30 % qui sont prélevés aux Clubs pour les derniers tours, à partir du 4^{ème} tour.

L'essentiel de ces recettes qui proviennent de la Coupe de France sont les reversements de la Fédération pour les Clubs Professionnels qui vont dans les phases finales, quart de finale, demi-finale et finale éventuellement.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Ce n'est pas la question qui était posée, mais après je me doutais que ce n'était pas ces montants-là parce que déjà nous sur un match, cela voudrait dire qu'on a fait plus de 10 % de la recette de Ligue de Bretagne. Donc cela m'aurait étonné aussi.

Après, je ne sais pas si c'est un vœu qui est à poser. Mais ce n'est pas parce que c'était comme ça avant que cela doit l'être ad vitam aeternam surtout.

[Applaudissements]

J'en parle surtout parce qu'on pourrait croire qu'on a un Club de R1, qu'on coule sur l'or, ce qui n'est pas le cas du tout. On nous impose plein de choses au niveau des règlements. On a nos bénévoles qui travaillent d'arrache-pied pendant une semaine ou quelques jours pour préparer ces matchs et je trouve normal que cet argent reste au niveau des Clubs amateurs et ne remonte pas à la Ligue de Bretagne.

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Je suis d'accord avec vous. On l'a découvert parce que vous en avez parlé et que je sache, cela n'a jamais été soulevé dans une Assemblée ou quelque part. Donc effectivement, on découvre. On va regarder le pourquoi du comment cela se fait ; ce n'est pas un souci. On ne peut pas aujourd'hui vous répondre d'une manière catégorique. On a découvert quand vous avez posé la question et d'ailleurs je ne pouvais pas vous répondre car je ne savais même pas qu'il y avait ces 30 %. On ne peut pas tout connaître. Et j'évite de répondre quand je ne connais pas la question. C'est évident.

Y a-t-il d'autres réactions sur les Finances ?

M. Jean-Paul SALAUN, FC Trebeurden Pleumeur-Bodou,

Je vois dans les recettes à la 3^{ème} ligne une ligne blanche à moins 450 000 €. Je voulais savoir à quoi cela correspondait.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

C'est lié aux aides liées au COVID. Lorsqu'il y a eu le COVID on avait décidé la gratuité des engagements dans le cadre du COVID. C'est la raison pour laquelle vous ne la voyez pas dans la Saison dernière.

M. Jean-Paul SALAUN, FC Trebeurden Pleumeur-Bodou,

C'est une ligne qui est en blanc sans libellé.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui. On aurait dû mettre zéro.

M. Jean-Paul SALAUN, FC Trebeurden Pleumeur-Bodou,

Non, cela ne peut pas être zéro. C'est moins 450 000 €.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

C'est la Reprise de Provision.

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Attendez, il y a peut-être un Responsable Comptable qui va pouvoir apporter une réponse. Nathalie, avezvous la réponse ?

Mme Nathalie ROULT, Responsable du Service Comptabilité Générale de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui effectivement, c'est sur la saison dernière, Stéphane a bien raison. Il s'agit bien des aides COVID. Il y a effectivement une petite erreur, on aurait dû mettre le libellé pour les moins 450 000 €.

Vous retrouvez les moins 450 000 € en plus tout en bas de cette colonne en Reprise de Provision. Ce sont les aides qu'on avait provisionnées, qu'on a versées et en contrepartie, on a repris la provision qui avait été passée. Donc cela faisait zéro pour la saison dernière.



M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci pour les explications Nathalie, comme quoi les Professionnels ont plus d'explications que nous quelquefois à la table.

D'autres questions?

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Juste une petite rectification au niveau du Résultat Déficitaire, il ne va pas être porté en Report à Nouveau Débiteur mais directement affecté en Réserves. Comptablement, c'est plus correct.

S'il n'y a pas d'autres questions, je cède la parole à Monsieur PARÉ, Commissaire aux Comptes.

III.2 Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes

M. Pierre PARÉ, Commissaire aux Comptes,

Bonjour à tous.

Je vous remercie pour les questions parce que c'est rare qu'on ait des questions sur la partie financière. Donc merci pour vos interventions. Merci à Nathalie et Laurence pour leur collaboration tout au long de l'Audit que j'ai pu effectuer et à Stéphane pour la finalisation.

Aujourd'hui, il m'appartient d'établir le Rapport sur les Comptes Annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une anomalie significative, c'est quand on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle puisse influer sur les décisions économiques que les utilisateurs, vous-mêmes et le Comité de Direction puissent faire des Comptes Annuels en se fondant sur ceux-ci.

J'ai réalisé ma mission d'Audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables sur la période du 1^{er} juillet 2022, premier jour de l'Exercice, jusqu'à la date d'émission de mon Rapport.

J'ai effectué mon Audit selon les normes de l'exercice professionnel applicable en France. J'estime que les éléments que j'ai pu collecter au cours de mon Audit sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'Audit des Comptes Annuels de l'Association de la Ligue de Bretagne de Football relatifs à l'Exercice clos au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent Rapport et qui vous ont été présentés précédemment.

Je certifie que les Comptes Annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du Résultat des opérations de l'Exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'Exercice.

Je vous remercie.

[Applaudissements]

Merci, c'est gentil.

Second Rapport, le Rapport Spécial qui porte sur les Conventions Réglementées.

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de l'Association, je vous présente aussi ces Conventions et Engagements qui sont soumis aux dispositions du Code du Commerce. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de ces Conventions, mais il m'appartient de vous communiquer les caractéristiques et modalités essentielles de ces Conventions, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé.



J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux Comptes, et cela consiste à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'il m'a été donné avis de Conventions visées par le Code du Commerce qui ont été conclues précédemment et qui se sont poursuivies au cours de l'Exercice.

<u>Première convention</u>, celle conclue entre les Districts affiliés, les 4 Districts, et la Ligue de Bretagne. Nous avons les Subventions de Fonctionnement puisqu'en vertu du Règlement de la Fédération Française de Football qui organise les relations entre Ligues et Districts, la Ligue de Bretagne perçoit des produits liés à la gestion des licences et des licenciés, les droits des engagements des Clubs en Championnats Régionaux et en Coupe Régionale.

En contrepartie, la Ligue de Bretagne accorde à chacun de ses Districts une subvention de fonctionnement dont le montant est fixé chaque année en fonction de critères définis qui comptent notamment le nombre de licenciés affiliés.

Au titre de l'Exercice 2022-2023, les subventions de fonctionnement accordées aux Districts concernés s'établissent à 59 783 € pour le District des Côtes d'Armor, à 81 946 € pour le Finistère, à 100 619 € pour L'Ille-et-Vilaine et enfin à 67 263 € pour le District du Morbihan.

<u>Seconde subvention</u> versée par la Ligue aux Districts : les Contrats d'Objectifs. Chaque année, de la même façon, la FFF attribue au titre des contrats une subvention globale à chaque Ligue. La Ligue de Bretagne décide ensuite de répartir cette subvention entre les Districts.

Au titre de la saison 2022-2023, la Ligue de Bretagne a perçu par la FFF une subvention globale de 546 740 € qui a été rétrocédée aux Districts affiliés à hauteur de 354 700 €.

<u>Les conventions conclues entre l'Association Centre Technique Bretagne Henri Guérin, le Centre de</u> Formation de Ploufragan et la Ligue de Bretagne.

Nous avons une première convention de bail puisque selon les termes de ce bail, la Ligue de Bretagne, propriétaire de l'immobilier, met à disposition du Centre Technique Bretagne Henri Guérin de l'Association l'ensemble des terrains et constructions dont elle est propriétaire à Ploufragan en contrepartie d'un loyer qui est convenu et qui s'établit à 324 000 € pour la Saison et l'Exercice 2022-2023.

En parallèle, la Ligue octroie au Centre Technique Bretagne Henri Guérin une subvention de fonctionnement qui lui permet d'équilibrer son Exploitation. Au titre de l'Année 2022-2023, le montant de cette subvention comptabilisée par la Ligue de Bretagne en charge de l'Exercice s'établit à 327 120 €.

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, j'ai par ailleurs été informé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé et qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Comité de Direction.

Ces conventions concernent les Districts affiliés. Nous avons le District du Finistère qui a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 225 000 €, comptabilisée en Résultat Exceptionnel dans les Comptes de l'Année, afin de financer l'acquisition de son nouveau Siège Social.

Seconde Convention, c'est le District du Morbihan qui a bénéficié d'une avance de 500 000 €, remboursable au plus tard au 30 juin 2024, afin de financer l'acquisition de son nouveau Siège Social en attendant la vente de son immobilier actuel.

C'est tout pour les Conventions Réglementées.

Merci beaucoup pour votre attention.

[Applaudissements]



III.3 Approbation du Rapport Financier au 30 juin 2023

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Nous allons donc passer au vote du Rapport Financier 2022-2023.

Êtes-vous pour ou contre l'approbation du Rapport Financier au 30 juin 2023?

« Pour » tapez 1, « contre », tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats sont :

Pour: 1372 voix 91,16 % Contre: 133 voix 8,84 %

Le Rapport Financier au 30 juin 2023 est adopté avec 91,16 % des voix

Je vous remercie.

Bravo Stéphane, Merci.

III.4 Affectation du Résultat et vote

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Je vous propose d'affecter le Résultat négatif de l'Exercice en diminution des Réserves antérieures pour un montant de 159 618 €.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Nous allons donc voter.

Êtes-vous pour ou contre l'affectation du Résultat négatif de l'Exercice en diminution des Réserves antérieures pour un montant de 159 618 €?

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

<u>Les résultats sont</u> :

Pour: 1378 voix 95,1 % Contre: 71 voix 4,9 %

L'Affectation du Résultat négatif de l'Exercice en diminution des Réserves antérieures pour un montant de 159 618 € est adoptée avec 91,16 % des voix

Je vous remercie.

Je repasse la parole à Stéphane pour la présentation du Budget Prévisionnel 2023-2024



IV. BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024

IV.1 Lecture du Rapport du Trésorier Général

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci Jean-Pierre, après que vous avez approuvé les Comptes 2022-2023, ce dont je vous remercie, je vais vous présenter le Budget Prévisionnel 2023-2024.

Nous nous appuyons:

- sur les réalisés de la Saison passée, 2022-2023,
- sur les hypothèses budgétaires connues pour la Saison 2023-2024.

Ce Budget Prévisionnel s'élève à 7 444 300 €.

Nous allons dérouler ensemble ce prévisionnel.

Les Produits

Les Produits Prévisionnels s'élèvent à 7 342 610 €.

Les Produits Courants pour 3 602 600 €.

Les Subventions pour 1 904 550 €.

Les Autres Produits de Gestion pour 1 625 000 €.

Les Transferts de Charges pour 50 000 €.

Nous allons rentrer plus dans le détail des Produits.

Les Produits Courants pour 3 602 260 € représentent 48 % des recettes de la Ligue. On y retrouve essentiellement :

- Le Produit des Licences et les Assurances licence pour 2 210 000 €,
- Les Droits de Changements de Clubs pour 870 000 €
- Les Frais de Dossiers pour 294 000 €,
- Les Droits d'Engagements pour 207 000 €.

Les Subventions pour un montant total de 1 904 550 € représentent 26 % de nos Produits. On y retrouve :

- Les Subventions Fédérales,
- Les Subventions de la Région Bretagne,
- Les Subventions de l'Agence Nationale du Sport,
- Les Pôles Espoirs.

Les Autres Produits de Gestion pour un montant total de 1 625 800 € représentent 22 % de nos Produits. On y retrouve :

- Les Produits de Formation pour 791 000 €. Ces Produits de Formation sont en diminution suite à l'arrêt du Centre de BMF Apprentissage, en partenariat avec le FC Lorient, sur cette Saison 2023-2024.
- Les Autres Produits de Gestion sont quasi à l'identique en ce qui concerne les Loyers du Centre Technique Bretagne Henri Guérin ; les Recettes de Partenariat et de Mécénat ; les Recettes de Coupe de France et de Coupe Région Bretagne ; les Recettes de la Journée des Jeunes, des Ligues



et de la Mutualité ; les Recettes des Familles des Pôles Espoirs et les Produits Divers de Gestion que l'on retrouve également en Charges.

A ceux-là il faut rajouter :

- Les Réintégrations des Subventions pour 125 000 €
- Les Produits Financiers pour 35 000 €
- Les Transferts de Charges pour 50 000 €.

Voilà pour les Produits.

Nous allons passer à présent aux Charges.

Les Charges

Les Charges s'élèvent à 7 444 300 €, elles se décomposent en :

- Achats,
- Services Extérieurs,
- Autres Services Extérieurs,
- Les Impôts et Taxes,
- Les Charges de Personnel,
- Les Autres Charges de Gestion,
- Les Charges Financières,
- Les Dotations aux Amortissements,
- Les Subventions Exceptionnelles

Nous allons maintenant détailler poste par poste.

Les Achats de Marchandises pour 1 198 000 €, soit 16 % des Charges.

Les Services Extérieurs pour 841 400 €, soit 11% des Charges. On y retrouve essentiellement :

- Les coûts des Assurances Licences pour 644 700 €,
- Les Charges d'Entretien immeubles à la Ligue et au Centre Technique Bretagne Henri Guérin, les véhicules, les contrats de maintenance des logiciels pour un montant total de 196 700 €

Les Autres Services Extérieurs s'élèvent à 1 078 000 €, soit 14 % des Charges.

Les Impôts et Taxes pour 244 500 €, soit 3 % du Budget.

Les Charges de Personnel pour 2 374 500 €, soit 32 % du budget.

Les Autres Charges de Gestion pour 1 026 000 €.

Les Charges Financières pour 2 000 €.

Les Dotations aux Amortissements pour 430 000 €.

Pour terminer, je voudrais revenir sur les Charges Exceptionnelles pour le versement de subventions exceptionnelles. Donc un complément de 25 000 € au District du Finistère pour la construction de son nouveau Siège et un versement de 225 000 € au District du Morbihan pour la construction de son nouveau Siège.

Voilà brièvement présenté l'ensemble des Produits pour un total de 7 342 610 € et des Charges pour 7 444 300 €, soit un Déficit de 101 690 €.



Comme pour la Saison passée, comme nous venons de le voir, le versement des Subventions Exceptionnelles aux Districts entraîne la présentation d'un Résultat Déficitaire.

Voilà pour le Budget Prévisionnel 2023-2024. Avez-vous des questions à nous poser ?

M. Hervé LAUDIC, Club de football de Saint-Colomban de Locminé,

Bonjour. Je suis un peu étonné qu'on présente un Budget Prévisionnel en déficit puisque la DNCG, qui nous demande beaucoup actuellement, nous demande tous de les présenter en équilibre. Cela serait bien de montrer l'exemple au plus haut niveau. Merci.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Je m'attendais à cette question.

C'est vrai, je suis d'accord avec toi Hervé, mais le Résultat déficitaire prévisionnel est dû, comme je l'ai expliqué, à la Subvention des Districts du Morbihan et au complément de celle du Finistère. Voilà pourquoi sur cette Saison, il y a un caractère exceptionnel. On ne présente pas un Budget à l'équilibre.

Et bien entendu des Réserves sont largement suffisantes pour pouvoir pallier ce Déficit exceptionnel.

J'espère avoir répondu à ta question, Hervé.

S'il n'y a pas d'autres questions, je cède la parole au Commissaire aux Comptes, Pierre PARÉ.

IV.2 Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes

M. Pierre PARÉ, Commissaire aux Comptes,

Re-bonjour à tout le monde.

Seconde intervention concernant mon Rapport sur les Comptes Prévisionnels qui vous ont été présentés par Stéphane.

A la suite de la demande qui m'a été faite en ma qualité de Commissaire aux Comptes, j'ai examiné les Comptes Prévisionnels couvrant cette période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, c'est à dire la Saison en cours.

Ces Comptes Prévisionnels ont été établis sous la responsabilité de votre Comité Directeur à partir des hypothèses traduisant la situation future qui a été estimée la plus probable à la date de leur établissement.

J'ai effectué mon examen selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses retenues et l'établissement des Comptes Prévisionnels, ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable pour l'établissement de ses Comptes; de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer du respect des principes d'établissement des comptes applicables aux Comptes Prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers Comptes Annuels de votre Association.

Je n'ai pas relevé d'éléments de nature à remettre en cause les hypothèses retenues pour l'établissement de ces Comptes Prévisionnels, étant précisé que je ne peux pas apporter d'assurance sur leur réalisation future.

Je n'ai pas d'observation non plus à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses ; sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux Comptes Prévisionnels, non plus sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des Comptes Annuels.



Enfin, je vous rappelle que s'agissant de prévisions, présentant par nature un caractère incertain, les réalisations diffèreront parfois de manière significative des informations prévisionnelles qui vous ont été présentées.

Je vous remercie.

[Applaudissements]

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci beaucoup Pierre. Voilà donc pour le Budget Prévisionnel soumis à présent à votre approbation. Je laisse la parole à Jean-Pierre pour le vote.

IV.3 Approbation du Budget Prévisionnel 2023-2024

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Lique de Bretagne de Football,

Nous allons donc passer au vote. Approbation du Budget Prévisionnel 2023-2024.

Êtes-vous pour ou contre l'approbation du Budget Prévisionnel 2023-2024.

« Pour » tapez 1, « contre » tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

Les résultats sont :

Pour: 1358 voix 91,94 % Contre: 119 voix 8,06 %

Le Budget Prévisionnel pour la saison 2023-2024 est adopté avec 91,94 % des voix

Je vous remercie.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci à vous.

Pour terminer, je voudrais remercier Monsieur le Président de la Ligue de Bretagne de Football, Jean-Claude HILLION pour sa confiance et pour son soutien ; Monsieur Rémy MOULIN pour son soutien et son aide précieuse ; Monsieur le Commissaire aux Comptes, Pierre PARÉ ; Monsieur le Directeur de la Ligue de Bretagne de Football Philippe GEORGES et l'ensemble du Personnel de la Ligue de Bretagne de Football.

Un remerciement tout particulier à Nathalie et Laurence, du Service Comptabilité, pour leur précieuse collaboration, leur bienveillance, car nous avons travaillé ensemble dans un climat très agréable.

Merci à vous pour votre confiance et pour votre attention. Bonne saison à toutes et à tous.

[Applaudissements]

V. RECONDUCTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,



Je vais reprendre la parole pour la reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant.

Monsieur Pierre PARÉ, ici présent, a été élu lors de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2019, en remplacement de Monsieur Joseph PARÉ pour terminer le mandat en cours jusqu'au 30 juin 2023.

Nous vous proposons le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes pour 6 ans pour :

- Le Commissaire aux Comptes Titulaire, Monsieur Pierre PARÉ
- Et son Suppléant, la Société IN EXTENSO Bretagne, représentée par David SAUVAGE.

Avant de passer au vote, je repasse la parole à Pierre PARÉ qui va vous dire quelques mots. Pardon, après le vote.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Nous allons donc passer directement au vote.

Reconduction du Commissaire aux Comptes et de son Suppléant.

Êtes-vous pour ou contre la reconduction du Commissaire aux Comptes et de son Suppléant?

« Pour » tapez 1, « Contre » tapez 2

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

<u>Les résultats sont</u>:

 Pour:
 1416 voix
 97,45 %

 Contre:
 37 voix
 2,55 %

La reconduction du Commissaire aux Comptes pour 6 ans, M. Pierre PARÉ et de son Suppléant, la Société IN EXTENSO, est approuvée avec 97,45 % des voix

Je vous remercie.

Félicitations.

[Applaudissements]

M. Pierre PARÉ, Commissaire aux Comptes,

Merci. Je préférais attendre d'être renouvelé avant de prendre la parole et de vous féliciter et de vous remercier. Donc, je remercie le Comité Directeur pour avoir proposé mon renouvellement et l'intégralité des Membres de l'Association ici présents pour m'avoir fait confiance et me renouveler. Merci à tous.

[Applaudissements]

VI. ÉLECTIONS DES CANDIDATS A LA DELEGATION REPRESENTANT LES CLUBS A STATUT AMATEUR AUX ASSEMBLEES FEDERALES (3 postes à pourvoir)

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,



Nous allons donc passer aux élections des candidats représentants du Football Amateur par tranche de 50 000 licenciés.

Pour cette élection, 4 candidatures ont été reçues et validées par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales le 13 octobre 2023. Il s'agit :

- Binôme n°1: Titulaire, Patrick CHEVALLIER Suppléant, Jean Yves LE DROFF
- Binôme n°2 : Titulaire, Alain FAUDET Suppléant, Christian DAVID.
- <u>Binôme n°3</u>: Titulaire, Félix SAINT-GERMES Suppléant, Jean Luc BOCHET
- <u>Binôme n°4</u>: Titulaire, Luc TREGUER Suppléant, Christian SCORDIA

Chacun des candidats a rédigé une profession de foi dont vous avez eu communication sur le site de la Ligue.

Je vous rappelle donc qu'il y a <u>3 postes à pourvoir</u>.

Je vais vous donner la procédure du vote : il y a plus de binômes soumis au vote que de nombre de Délégués à élire.

Les membres de l'AG ne vont pas être invités à voter « pour » ou « contre » chaque binôme, mais devront, dans le cadre d'un vote unique se prononcer en faveur de l'un des binômes.

Il se trouve donc tous en concurrence.

Si l'un des binômes obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il est élu et il faut passer au second tour pour déterminer les binômes restant à élire.

Si au contraire, aucun binôme n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, tous les binômes sont alors soumis à un nouveau vote dans le cadre d'un second tour où seront donc élus les binômes ayant obtenu le plus de suffrages exprimés pour arriver au nombre de binômes à élire.

J'espère que j'ai été assez clair.

On va donc passer au vote.

Voter pour un des quatre binômes candidats à la Délégation représentant les Clubs à statut amateur aux assemblées fédérales au titre de la tranche des 50 000 licenciés.

Tapez 1 pour Binôme: Titulaire, Patrick CHEVALLIER - Suppléant, Jean Yves LE DROFF

Tapez 2 pour <u>Binôme</u>: Titulaire, Alain FAUDET - Suppléant, Christian DAVID.

Tapez 3 pour Binôme: Titulaire, Félix SAINT-GERMES – Suppléant, Jean Luc BOCHET

Tapez 4 pour Binôme: Titulaire, Luc TREGUER - Suppléant, Christian SCORDIA.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

Les résultats du 1er tour sont :

- Titulaire M. P. CHEVALLIER, Suppléant. M. J.Y. LE DROFF
 - 371 voix 26,81 %
- Titulaire M. A. FAUDET, Suppléant. M. C. DAVID
 - 442 voix 31,94 %
- Titulaire M. F. SAINT-GERMES, Suppléant. M. J.L. BOCHET
 - 322 voix 23,27 %
- Titulaire M. L. TREGUER, Suppléant. M. C. SCORDIA
 - 249 voix 17,99 %



Nous allons donc procéder à un second tour.

Votez « pour » un des quatre binômes candidats à la Délégation représentant les Clubs à statut amateur aux assemblées fédérales au titre de la tranche des 50 000 licenciés :

Binôme n°1: Titulaire, Patrick CHEVALLIER - Suppléant, Jean Yves LE DROFF

Binôme n°2: Titulaire, Alain FAUDET - Suppléant, Christian DAVID.

Binôme n°3: Titulaire, Félix SAINT-GERMES – Suppléant, Jean Luc BOCHET

Binôme n°4: Titulaire, Luc TREGUER - Suppléant, Christian SCORDIA.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

Les résultats du 2nd tour sont :

- Titulaire M. P. CHEVALLIER, Suppléant. M. J.Y. LE DROFF
 - 384 voix 27,39 %
- Titulaire M. A. FAUDET, Suppléant. M. C. DAVID
 - 494 voix 35,24%
- Titulaire M. F. SAINT-GERMES, Suppléant. M. J.L. BOCHET
 - 339 voix 24,18%
- Titulaire M. L. TREGUER, Suppléant. M. C. SCORDIA
 - 185 voix 13,2%

Sont élus à l'issue du 2nd tour du scrutin :

Titulaire - M. P. CHEVALLIER, Suppléant. - M. J.Y. LE DROFF avec 27,39 % des voix

Titulaire - M. A. FAUDET, Suppléant. - M. C. DAVID avec 35,24 % des voix

Titulaire - M. F. SAINT-GERMES, Suppléant. - M. J.L. BOCHET avec 24,18 % des voix

Je vous remercie.

[Applaudissements]

VII. MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Je vais donc passer la parole à Monsieur Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football pour les modifications règlementaires

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Bonjour à toutes et à tous.

On va passer un bon petit moment ensemble parce qu'en dehors des modifications de texte réglementaires, on a aussi une Assemblée un peu particulière puisqu'on a beaucoup de vœux cette année et on va avoir pas mal de débats ce matin.

On va commencer par une modification de texte, ce n'est pas une modification mais une adaptation de présentation du Statut des Éducateurs. Il n'y a rien de modifié pour ce qui concerne vos obligations. C'est simplement une mise en adéquation du Statut régional avec le Statut fédéral.



On avait des discordances entre les deux statuts et des choses qui portaient à interprétation. Vous verrez tout à l'heure que dans les vœux, c'est pareil, on a des choses à travailler parce qu'on avait des problèmes d'écriture de nos textes et de temps en temps, cela fait du bien de se pencher dessus pour les mettre un peu en adéquation avec les textes fédéraux

Je remercie surtout Marion et Tiphaine qui ont travaillé sur le sujet, qui ont réécrit l'ensemble du texte. Vous verrez que sur certains, c'est essentiellement de la librairie puisque c'est la mise en adéquation, notamment au niveau de la nouvelle appellation des diplômes. Vous savez que pour tout ce qui est formation, les diplômes fédéraux ont changé de nom et en l'espèce, il s'agit simplement de mise en adéquation de notre texte avec ces nouvelles appellations des diplômes.

Les points qu'on va aborder :

- les obligations de diplôme,
- les obligations administratives
- les sanctions financières et sportives.

VII.1 Les Obligations de diplôme

Obligations de Diplômes- Seniors

C'est simplement l'intégration des nouvelles appellations en fonction du niveau. Cela ne change rien par rapport à ce qu'il y avait, on a simplement rajouté les nouvelles appellations. On garde bien sûr les antennes. Vous avez dans la colonne de gauche les anciennes obligations. Par exemple pour le N3 et le D.E.S, dorénavant pour le N3 c'est le D.E.S qui reste toujours et le BEES2 qui a été rajouté qui existait dans le Statut Fédéral et qui n'existait pas dans le nôtre et donc on se met en adéquation.

BEF, cela ne change pas pour le R1 et R2.

R3, on rajoute le CFI Seniors ou le DF Coach Seniors qui sont les nouvelles appellations des formations qui concernent les éducateurs seniors.

Le CFF3, bien sûr, reste toujours valable et d'ailleurs vous pourrez transformer vos CFF3 en DF Coach Seniors, sous certaines conditions, mais vous appelez l'IR2F qui vous dira que vous avez un certain délai pour le faire jusqu'à 2027 de mémoire. Bernard qui est devant moi me reprendra si je me trompe.

Donc, vous voyez que c'est simplement de la mise en place. On a simplement rajouté une ligne pour D1 District s'il y en a qui se posent la question. S'il y a un diplôme qui est préconisé, il n'y a pas d'obligation -il faut être clair-, on préconise par contre pour les gens qui encadrent une équipe de D1 de District, s'ils ont un diplôme à passer, c'est de passer le CFI Seniors qui est un nouveau diplôme qui est assez abordable qui n'est pas très long (il se fait en 2 journées).

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

J'ai juste une interrogation par rapport au Diplôme du BMF par rapport aux seniors parce qu'on nous fait passer du CFF3 au BMF. Pourquoi le BMF n'est-il pas intégré dans les championnats Seniors même si après je sais qu'il y a des dérogations ? Mais je vois qu'il est intégré sur le RA féminin, qu'il est intégré chez les Jeunes. Pourquoi la Fédération- parce que je sais que vous êtes à la LFA- ne l'intègre pas ? Je suis éducateur et on ne peut pas passer du CFF3 ou CFI Senior au BEF. On nous impose un BMF au milieu.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Qui peut le plus peut le moins. C'est le Statut fédéral qui fixe les obligations jusqu'à la R2 inclue,en l'espèce, BEF, c'est de toute façon au-dessus du BMF, pas de problème, on ne peut pas y couper.

En dessous, on vous a mis CFF3. Je veux bien que vous déposiez un vœu pour mettre le BMF.



M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Non, ce n'était pas le but. C'est plutôt de mettre le BMF en R2.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Le CFF3 est quand même moins contraignant à passer pour les Clubs et moins difficile de trouver quelqu'un qui est titulaire du CFF3 que quelqu'un qui a le BMF. Il est évident que si vous le souhaitez, nous aussi on souhaiterait parce que cela permettrait de l'employabilité pour nos gens qui passent le BMF en apprentissage. Donc, nous aussi, on le souhaiterait mais on n'a pas voulu imposer une contrainte supplémentaire au Club.

Donc vous faites comme vous voulez. Si vous voulez mettre un BMF, ce n'est absolument pas interdit et je dirais même maintenant qu'avec les jeunes qui passent des BMF en apprentissage dans les Clubs, si vous pouvez bien sûr derrière en faire un emploi au Club et mettre un BMF pour encadrer une équipe de R3, cela nous convient également très bien.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Non, c'était plutôt de mettre le BMF en R2.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Dans ce cas, c'est un vœu complètement différent. Pourquoi ne pas mettre le BMF en R2 ? On ne peut pas puisqu'on serait moins contraignant que le Statut fédéral. Or, on n'a pas le droit d'être moins contraignant que le Statut fédéral.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

N'est-il pas possible de faire bouger ça à la Fédération ? Parce qu'à la Fédération, ils sont bien gentils à nous imposer des choses mais à un moment donné les Clubs ne peuvent pas tout faire.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Lique de Bretagne de Football,

Cela fait partie des points sur lesquels il faudra un jour se poser la question parce qu'en effet, il y a une question qui se pose actuellement à la Fédération -mais j'y reviendrai tout à l'heure sur d'autres sujets-c'est l'employabilité de nos fameux BMF. On a un vrai problème à maintenir l'apprentissage en BMF dans les Ligues et cela pose une vraie question même financièrement parce que derrière c'est la machine à gagner pour l'IR2F, c'est là où on fait beaucoup de formations actuellement.

Et si on ne parvient pas à employer derrière les personnes qui sortent de l'apprentissage, cela pose un réel problème, mais France Compétences est déjà revenue vers la Fédération en disant « il y a un problème mais on ne sait pas si on va continuer à aider les BMF apprentissage » -vous savez qu'il y a l' aide de 6000 € lorsqu'on est en apprenti BMF-.

Donc si on n'a pas une suffisante employabilité des jeunes en BMF, il est évident qu'on n'aura plus derrière l'aide qui va avec.

On travaille actuellement dessus. Peut-être que c'est une des solutions qui pourrait être abordée, c'est de passer le R2 avec un BMF. Peut-être que le BMF qui est revu dans la nouvelle formation pourra correspondre. C'est une proposition qu'il faut faire à la Fédération, pourquoi pas.

J'ai noté de toute façon, cela fait partie du groupe de travail Formation et de la Commission Formation à la Fédération et éventuellement, c'est une question que l'on pourra remonter, mais ce n'est pas simple à faire bouger un texte à la Fédération, vous le verrez tout à l'heure, on en parlera sur d'autres sujets.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,



Oui, je pense bien que ce n'est pas simple mais c'est quand même nous qui sommes au bas de la pyramide et c'est nous qui subissons les directions d'en haut.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Personnellement, je serais plutôt favorable parce qu'on cherche des solutions pour trouver une piste de sortie pour nos BMF en apprentissage. C'est vrai que ce serait une piste de sortie de pouvoir mettre le BMF en R2.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

C'est juste logique puisque pour passer le BEF, il faut avoir le BMF.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Lique de Bretagne de Football,

À titre personnel, je serais assez favorable. Maintenant, faire bouger les textes fédéraux, ce n'est vraiment pas simple.

Intervenant ne s'étant pas présenté,

Pourquoi on ne voit pas apparaitre la D3 Féminine?

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

On n'a pas mis la D3 Féminine parce qu'elle n'apparait pas dans le statut fédéral. On la fera apparaître. On a repris l'ancien Statut et comme elle vient d'être créée, on n'a pas encore la nouvelle mouture du Statut fédéral, elle va sûrement apparaître dedans et on l'alignera sur ce que va nous fixer la Fédération sur la D3 Féminine. Mais la D3 Féminine risque fortement d'être un BMF dans la mesure où c'est une compétition nationale.

Obligations de Diplômes-Jeunes

Pour les jeunes, rien ne change pour les U19, U17 Nationaux, U18 R1, U16 R1 et vous voyez que pour les autres U18 R2 et toutes les autres Compétitions régionales, ce sont les CFF3 voire les CFF2 pour certains ou le CFI. On a mis les nouvelles appellations, CFI U14-U19 ou les DF Coach jeunes qui sont les nouvelles formations qui vous sont actuellement proposées. Donc rien de changé dans les obligations comme je vous l'ai dit au départ sur ce sujet.

VII.2 Les Obligations administratives

On avait un texte qui datait, vous savez qu'on imposait avant à tous les Clubs de transmettre l'organigramme du Club avant le 15 août et à défaut, vous aviez une amende de 85 € qui tombait. Déjà l'an dernier, ceci n'a pas été appliqué, on avait changé la donne puisque maintenant la désignation de vos éducateurs sur vos équipes, vous la faites directement sur Footclubs.

On a juste mis notre texte en adéquation avec ce qu'on faisait déjà depuis l'an dernier et comme c'est prévu dans le Statut Fédéral. Il n'y a plus d'organigramme à transmettre pour le 15 août, ce qui était la croix et la bannière parce qu'en plein été pour trouver la personne dans le Club pour nous faire l'organigramme, on avait énormément de mal à les avoir.

Dorénavant, vous faites une demande d'éducateur et quand vous faites la demande de l'éducateur, vous remplissez en même temps quelle équipe il est censé couvrir et de cette façon, la Commission du Statut des Éducateurs a juste une extraction à faire dans Foot 2000 et connaît exactement les éducateurs qui sont désignés sur telle ou telle équipe.



Vous est projeté l'ancien texte, transmission de l'organigramme et le nouveau texte, les Clubs concernés par les obligations du Statut doivent avoir formulé une demande de licence ou demande d'homologation du contrat lorsqu'il y a un contrat et la désignation se fait sur Foot Club lors de la demande de licence.

Bien sûr, je rappelle qu'il est toujours interdit de désigner un éducateur sur deux équipes différentes. Un même éducateur ne peut pas couvrir, vis-à-vis du Statut, deux équipes différentes soumises au Statut.

VII.3 Les sanctions financières et sportives

Autre point, les sanctions financières et sportives.

Il n'y a absolument rien de changé hormis la suppression des 85 € pour non-transmission de l'organigramme. Donc sur les autres, vous voyez que c'est plutôt dans le bon sens, suppression d'une des amendes qui existait.

En revanche, on avait dans notre Statut régional actuellement un plafond de retrait de points qui n'existe pas dans le Statut fédéral et on a été mis un petit peu en défaut. S'il y avait eu un appel d'un Club cette année sur ce sujet, je pense qu'on aurait été mis en difficulté puisque la règle fédérale ne prévoit pas ce plafond. Donc, on se met en conformité avec le Statut fédéral pour éviter d'être piégé par un appel éventuel.

Donc quelqu'un qui est en infraction, cela arrive mais il faut vraiment le vouloir pour aller au-delà de dix points puisque vous savez que les sanctions, c'est un point par match et donc il faudrait être plus de dix matchs en infraction pour avoir plus de dix points d'infraction, sachant que la Commission du Statut vous appelle, vous donne un délai de 30 jours pour régulariser la situation. Donc c'est quand même très rare que cela arrive et je dirais même que ce n'est encore jamais arrivé à dix points de sanction.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Lique de Bretagne de Football,

Donc préparez vous à voter sur les modifications réglementaires concernant le Statut régional des Éducateurs.

- « Êtes-vous pour ou contre les modifications réglementaires concernant le Statut régional des Éducateurs ? »
- « Pour » tapez 1, « Contre » tapez 2

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

Les résultats sont :

Pour: 1421 voix 96,4 % Contre: 53 voix 3,6 %

Les modifications réglementaires concernant le Statut régional des Éducateurs sont adoptées avec 96,4 % des voix

Je vous remercie.

VIII. VOEUX

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,



Nous allons donc passer à la partie importante, la partie des vœux puisque c'est le premier rôle d'une Assemblée, en dehors des obligations statutaires qu'on a fait avant, comme les rapports d'activité, les statuts, une Assemblée, c'est aussi fait pour que chacun puisse s'exprimer.

Cette année, six Clubs ont déposé des vœux. Alors, ce n'est vraiment six Clubs puisque deux vœux ont été déposés par le District du Finistère. La personne qui va venir vous les présenter vous dira que cela émane au tout départ d'un vœu mais il y a eu un petit problème et notamment un problème lié avec la Fédération Française de Football qui parfois traîne un petit peu les pieds pour faire modifier les textes que l'on qu'on propose à la modification.

Par ailleurs, il y a d'autres vœux de Clubs sur différents sujets. Nous allons commencer par le vœu du Finistère.

Il y a deux types de vœux, il y a ceux que l'on peut modifier aujourd'hui, ceux qui relèvent de la Ligue de Bretagne, et il y en a d'autres qui relèvent de la Fédération. Pour ceux qui relèvent de la Fédération, le vote d'aujourd'hui ne veut pas dire que le vœu est adopté, cela veut dire qu'on transmettra votre position, la position de la Ligue de Bretagne à la Fédération Française de Football et après c'est l'Assemblée de la Fédération Française de Football qui dira si elle accepte ou si elle refuse et au préalable il y aura la Commission de révision des textes à laquelle j'appartiens qui donnera son avis et ensuite l'avis de l'Assemblée Fédérale.

Je crois que c'est Luc qui vient présenter les vœux du Finistère.

VIII.1 Vœux du District du Finistère

Vœu N°1 – Indemnités de Formation

« Les différentes indemnités versées aux Clubs amateurs pour la formation de joueurs accédant au niveau professionnel ne tiennent pas compte du Club pour lequel les joueurs signent leur première licence qui est pourtant à l'origine de l'accès à la pratique du football et devrait donc, à ce titre, être lui aussi récompensé. Nous demandons une évolution dans ce sens. »

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

Bonjour à toutes et tous.

Comme le disait Philippe, les deux vœux que nous vous présentons aujourd'hui au nom du District du Finistère ont été votés à la quasi unanimité dans le District Finistère le 22 juin 2019 et pour des raisons mystérieuses, comme le rappelait Philippe, ils n'ont pu être présentés en Ligue avant ce jour, mais ils sont toujours d'actualité.

Donc je vais commencer par indemnités.

Les indemnités de formation des joueurs amateurs intégrant une structure professionnelle : l'article 56 des Règlements Généraux de la FFF stipule qu'une indemnité de préformation est versée au Club amateur dont le joueur a porté les couleurs en U10, U11, U 12 et U13 par le Club professionnel dans lequel un joueur de moins de 23 ans signe un premier contrat professionnel.

Si le joueur a débuté dans votre club en U6 et qu'il part rejoindre un autre Club à la fin de la saison en U9, vous n'avez droit à rien alors que c'est votre structure qui aura permis de révéler ce joueur, ce jeune talent. Autrement dit, si vous avez permis au futur krach du football français de commencer le football, vous serez le seul Club qui n'aura aucune reconnaissance quand il sera en équipe de France et dans un grand Club européen s'il a quitté votre club en U10.

Nous vous demandons donc de bien vouloir voter en faveur de ce vœu pour réparer cette injustice criante. Merci.

[Applaudissements]



M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Avant de procéder au vote, je vais donner mon avis qui n'est pas mon avis personnel, mais l'avis du Comité. Oui, j'aurais pu commencer par là contrairement à ce que j'ai pu voir cet été sur certains réseaux sociaux suite à d'autres soucis dont on parlera tout à l'heure. Ce n'est pas l'avis de Philippe LE YONDRE qui compte. Ici, aujourd'hui, je porte l'avis du Comité. Ces vœux ont été présentés en Comité de Ligue et c'est l'avis du Comité de Ligue et pas l'avis de Philippe LE YONDRE.

S'agissant de ces indemnités, je peux comprendre pourquoi la Commission de révision des textes à la Fédération ne prend pas ce texte puisque si on remet le texte à l'écran, il est intitulé « *Indemnité de formation* ». Or, « *l'indemnité de formation* » n'existe pas. Donc pour la Commission de révision des textes, cela n'ira pas plus loin.

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

Mais cela aurait été intéressant que vous nous le disiez il y a 4 ans. On l'aurait reformulée. Et cela, Philippe, tu ne nous l'as jamais dit.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

En préparant mon Assemblée hier soir et là encore tout à l'heure, je m'en suis rendu compte.

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

A l'Assemblée générale du District cela vous a été présenté.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Je n'étais pas à votre Assemblée.

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

On nous l'a remonté en Assemblée générale de Ligue en 2019, vous ne l'avez pas accepté et vous nous dites aujourd'hui, que notre vœu n'est pas recevable parce qu'il aurait fallu marquer « préformation ». Cela fait 4 ans et si ça ce n'est pas du « foutage de gueule ».

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Sur l'indemnité de préformation qui existe aujourd'hui, il faut savoir contrairement à ce qui a été dit, que ce n'est pas de passer de U6 à U9, mais c'est lorsqu'on signe la première licence professionnelle.

Aujourd'hui, un jeune qui signe sa première licence professionnelle, le Club dans lequel il a évolué en étant U10, U11, U12 et U13 va toucher une indemnité qui est aujourd'hui pour un Club, s'il passe professionnel, sera de 7 650 € ou 8 000 € pour cette saison mais au prorata du nombre d'années passées, c'est à dire s'il a fait un an U10 dans un Club, un an U11 dans un autre, un an U12 dans un autre et un an U13 dans un autre, cela fera 2000 € chacun (8000 € divisés par quatre).

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

Il y a le District qui prend une part.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

En dehors de ces 8 000 €. Le District, c'est autre chose. Il y a 8 000 € pour le/les Clubs et il y a 7 000 € pour le District. En l'espèce, ce n'est pas directement au District puisque les droits de préformation pour

les Districts sont mutualisés. C'est l'ensemble des contrats professionnels qui sont mis dans une caisse générale au niveau national et c'est divisé par l'ensemble des Districts.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

S'il vous plaît, toujours moi.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui, c'est un duel de Guipavas.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Juste une question qui est plus une question fédérale mais pourquoi les Districts touchent-ils une indemnité alors que ce sont les Clubs qui les ont formés ?

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Parce que les Éducateurs qui forment les gamins dans les Clubs ont été formés par les Éducateurs des Ligues et des Districts.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Oui mais on les a payés. Ce sont les Clubs amateurs qui ont payé les formations.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui, mais ce sont les Ligues et les Districts qui payent les Éducateurs qui interviennent.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Pour moi, tout doit revenir au Club amateur, point final. Pourquoi y a-t-il une réversion, que ce soit à la Ligue ou au District ? Peu importe, je n'ai rien contre Alain, pas de souci. C'est la Fédération qui décide mais la Fédération décide des choses où c'est nous qui sommes en bas, c'est nous qui formons. Donc, hormis le problème de texte qu'il peut y avoir, je ne comprends pas pourquoi, une fois encore, on forme, on paye. Les Clubs amateurs font tout et ne reçoivent pas la totalité de la réversion qu'ils devraient avoir.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Je vais aller jusqu'au bout de mon raisonnement. Je ne sais pas si Pierrick BERNARD-HERVE est là, Représentant des Clubs Nationaux, mais on a un groupe de travail qui vient d'être mis en place -pour ceux qui lisent un petit peu les PV du COMEX- qui planche actuellement sur tout ce qui est refonte du système du haut niveau senior en France et notamment la licence du Statut fédéral, il y a les indemnités de préformation et de formation, indemnités de mutation qui n'existent pas aujourd'hui mais qui sont demandées puisqu'il y a beaucoup de Clubs qui écrivent à la Fédération. Donc, un vaste chantier de travail vient d'être mis en place. Cela va donc avancer.

Il y a une aussi la revalorisation de l'indemnité de préformation dont on parle aujourd'hui qui est de 8 000 € mais elle est à 8 000 € depuis je ne sais combien d'années et elle n'a jamais été revalorisée. Vous savez que cette somme est payée en fin de compte sur une partie des droits de transfert des joueurs professionnels. C'est de cette façon que cette indemnité de préformation est financée.

Donc tout ce sujet est sur la table actuellement à la Fédération, trois ou quatre groupes de travail planchent dessus. Sur la structuration des Clubs et indemnités, un groupe de travail planche dessus et un autre groupe de travail planche sur le Statut fédéral.



Je peux toutefois remonter ce sujet. Je ne suis pas personnellement dans le groupe de travail « indemnités de formation » mais plus sur « la licence fédérale ». Toutefois, ce sont des points que l'on peut remonter.

Après, vous savez très bien que si on dit que la totalité des indemnités de préformation est versée au Club, je dis « pourquoi pas ».

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Ce n'est pas spécialement au Club. On dit qu'il y a plusieurs clubs, c'est une répartition.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Après, si c'était un problème de budget, c'est 7 000 € que vous enlevez dans les budgets de chaque District. Après, il va falloir le faire admettre, c'est toujours pareil, par les 91 Districts de France.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

A mon avis, si on dit aux Clubs amateurs qu'ils toucheraient tout, cela ne poserait pas de problème normalement.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Il n'y en a pas pour la Ligue, l'indemnité de préformation ne va que vers les Districts et pas vers la Ligue. Mais cela aide à la mise en place et au fonctionnement, cela aide au financement de la mise en place des éducateurs dans les Ligues et les Districts. Donc s'il n'y a pas cette aide, l'argent sera pris autrement pour financer la mise en place de postes d'éducateurs dans les Ligues et les Districts. C'est tout et très simple. Je vous parlerai de trésorerie un petit peu plus tard si vous voulez sur un autre sujet, c'est un camembert, si on ne le prend pas là, on le prendra ailleurs.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

La Fédération, je veux bien mais la Fédération nous impose aussi pas mal de choses. Je prends les Clubs de R1 parce qu'on est au niveau RA, on nous impose de mettre des entraîneurs en salariés en CDI et quand il faut s'en séparer parce que j'ai eu à le faire malheureusement, qui va payer ? C'est le Club. Donc, la Fédération impose des choses, c'est bien. On nous demande de mettre des CDI, on parle bien de contrat à durée indéterminée sur des Clubs amateurs où on ne sait pas comment cela va se passer.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Il ne faut pas se tromper et dire que c'est la Fédération qui impose ça.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

C'est le Statut fédéral qui l'impose.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Ce n'est pas la Fédération, c'es la famille des éducateurs qui l'impose. Je peux vous dire que tous les élus à la Fédération sont absolument « vent debout » contre cette imposition actuellement.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Je prends l'exemple où j'ai dû me séparer malheureusement d'un éducateur, cela m'a coûté un peu d'argent. Et cet argent, parce que j'ai eu un joueur qui a signé, m'aurait servi à financer ça aussi.



M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Je suis d'accord. Au-delà de cela, imposer à quelqu'un de prendre quelqu'un en contrat de travail alors qu'ils ont un bénévole qui a le diplôme et qui remplit toutes les fonctions et qui fait son travail depuis des années au sein du club, on lui dit maintenant de partir parce qu'il faut prendre un éducateur sous contrat.

C'est un point qu'on défend depuis des années à la Fédération, mais je peux vous dire que c'est très dur à faire bouger parce que vous avez les syndicats des familles qui interviennent à la Fédération et qui ont un poids assez important.

On va voter sur le vœu d'aujourd'hui si l'Assemblée est d'accord. Cela ne veut pas dire que le vœu passera, cela veut simplement dire qu'on le transmet tel qu'il est présenté aujourd'hui à la Fédération et on fera attention cette fois-ci qu'il passe parce que ce n'est pas la ligue qui ne l'a pas passé. La Ligue de Bretagne l'a bien transmis la dernière fois à la Fédération, c'est la Fédération qui ne l'avait pas passé en Commission de révision des textes. Mais siégeant actuellement en Commission de révision des textes, s'il passe, je peux t'assurer que je regarderai moi-même le point.

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

Je voulais juste demander au groupe de travail préformation pourquoi seuls les Clubs nationaux sont représentés et pas les Clubs régionaux, pas les Clubs de District ? Que je sache, les Clubs de District participent parfois à la formation ainsi que les Clubs régionaux. ? C'est pareil dans tous les groupes de travail, vous n'avez jamais les Clubs de District ou presque, vous n'avez jamais les Clubs régionaux ou presque et je ne comprends pas pourquoi. A un moment donné, il faut peut-être se rappeler que le football, c'est du bas jusqu'en haut.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Je partage. Je suis aussi Dirigeant d'un Club de District et donc quand je suis à la Fédération, sois certain d'une chose, c'est que je porte la voix des Districts et donc la voix des Clubs de District.

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

Je ne sais pas.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Je peux te l'assurer. Tu as le droit de le penser.

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

Je ne suis pas convaincu.

[Rires]

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

On passe au vote.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Lique de Bretagne de Football,

Donc vœu 1 du District de Football du Finistère « Indemnité de formation ».

- « Êtes-vous pour ou contre le vœu du District du Finistère ? »
- « Pour » tapez 1, « contre » tapez 2.



Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

<u>Les résultats sont</u>:

Pour: 1187 voix 80,42 % Contre: 289 voix 19,58 %

Le vœu n°1 du District du Finistère relatif aux indemnités de formation est approuvé avec 80,42 % des voix

Je vous remercie.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

On transmettra à la Fédération Française de Football.

Il y a un deuxième vœu du District du Finistère

Vœu N°2 – Dotations Coupe de France

« Les dotations financières pour la Coupe de France ont connu une augmentation ces dernières saisons mais cela n'a fait qu'accentuer les inégalités entre les Clubs pouvant prétendre à les percevoir et ceux pour qui cela toujours de l'ordre de l'inaccessible rêve. Nous demandons plus de reconnaissance et d'encouragement pour les Clubs ayant réalisé une réelle performance (en battant une équipe de même niveau ou niveau supérieur) pour faire en sorte que ce ne soient pas que les Clubs de certains niveaux qui puissent bénéficier de ces dotations »

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

Le vœu concerne la Coupe de France. De même c'est un vœu qui a été posé, voté le 22 juin 2019. À l'époque, c'était Noël Le Graët qui devait nous recevoir, n'est-ce pas Alain ? Il avait pris l'engagement de nous recevoir, évidemment on attend toujours. Il n'est plus Président et ne risque donc plus de nous recevoir. Tout cela pour vous dire que tout ce qui peut être dit parfois et promis... Donc on préfère le reposer ici et de même s'il est voté, il sera transmis.

Le vœu concerne donc les dotations de la Coupe de France. Cela porte sur l'iniquité des dotations attribuées aux Clubs à l'occasion de la Coupe de France.

Je pense que tout le monde sera d'accord pour dire que les conditions d'obtention de ces dotations devraient tenir compte des performances sportives et non du niveau des équipes engagées, qui, à ma connaissance, paient toutes la même cotisation pour participer.

Ainsi, pour obtenir les maillots, il faudra à certains Clubs gagner trois matchs et souvent contre des équipes hiérarchiquement supérieures, tandis que d'autres sans avoir joué une rencontre, se voient dotés de ces maillots.

Même chose pour obtenir une dotation financière de 6 000 €. Elle a baissé parce qu'elle était de 7 500 € les dernières saisons. Certains devront gagner 6 matchs tandis que les Clubs de Ligue 2 se verront octroyés cette somme sans avoir joué mieux. Mieux, les Clubs de Ligue 1 se voient dotés de 30 000 € en rentrant en 32ème de finale quand certains auront dû remporter 8 rencontres.

Si on observe pour la Ligue de Bretagne la liste des Clubs qui obtiendront cette saison 6 000 € et peutêtre plus, on s'aperçoit que les Clubs de District en sont complètement absents, qu'un Club de R3 sur 144



est concerné, un Club de R2 sur 72, 2 Clubs de R1 sur 36, 7 Clubs de Nationale 3 sur 12 qui entrent en 3ème tour, 3 Clubs de Nationale 2 sur 3 qui rentrent en 4ème tour.

Il est donc très facile de constater que pour certains Clubs, il faudra réaliser une série d'exploits pour obtenir les maillots et des récompenses sonnantes et trébuchantes quand d'autres, en entrant tard dans la compétition et en rencontrant des équipes hiérarchiquement inférieures, en seront lotis sans même parfois avoir joué.

Nous proposons donc que soit prise en compte la performance sportive pour octroyer les dotations aux Clubs qui auront réalisé un parcours méritant. Je vous remercie.

[Applaudissements]

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Pour reprendre ce vœu, c'est vrai qu'il touche le financier et je vous en dirai un petit mot tout à l'heure. Elle n'a pas augmenté, mais tu l'as corrigé par rapport au texte que je vous avais fait paraître : « Les dotations financières ont connu une augmentation ». C'est faux puisqu'elles sont passées de 12 M€ à 8 M€. Elles ont baissé.

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

Quand on avait fait le vœu il y a 4 ans, je suis obligé de le rappeler, elles étaient passées de 1 500 à 7 500 €, on est d'accord ?

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui.

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

Donc, le vœu est posé tel qu'il a été posé il y a 4 ans. Aujourd'hui, elle a baissé à 6 000 €, c'est vrai.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Donc cette dotation provient à 100% du contrat de télé passé pour la diffusion des matchs de Coupe de France. Quels sont les matchs qui sont diffusés en Coupe de France ? C'est à partir des 32ème de finale, à partir du moment où il y a des Clubs professionnels.

On a d'ailleurs un vrai problème pour la saison prochaine, c'est qu'aujourd'hui il n'y a plus aucun contrat de diffusion de la Coupe de France. Il y en a un pour cette saison mais à partir de la saison prochaine, il n'y a plus aucun diffuseur qui est intéressé par la Coupe de France.

Donc, ce dont on parle aujourd'hui, il y a de grande chance que dans un an, il n'y ait plus du tout de dotation. S'il n'y a aucun diffuseur, il n'y a plus de dotation en face et donc la question ne se posera pas.

Après redistribuer différemment. Je pense que dans le Foot amateur, la performance... vous indiquez dans le vœu « ... en battant une équipe de même niveau ». Où est la performance lorsqu'on a battu une équipe de même niveau ?

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

Une équipe qui bat une équipe qui est à trois niveaux en dessous.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,



Je ne sais pas si c'est une plus grande performance. Je suis en D2 District et je suis battu par une équipe de R3 ou de R2 mais aux tirs au but. Je pense que la plus grande performance est pour cette petite équipe de D2 qui est allée jusqu'aux tirs au but.

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

Il n'y aura pas les jeux de maillot.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Non, mais justement, la performance sportive n'est pas simplement dans la victoire. En Football Amateur, je trouve que le gros danger est de vouloir mettre de l'argent à chaque fois sur des victoires. C'est la gangrène du Football Amateur aujourd'hui, c'est l'argent, l'argent, l'argent. Je pense que les joueurs qui rentrent sur un terrain de foot aujourd'hui, ils souhaitent plus mettre en avant la victoire et l'esprit sportif que cette dotation. La dotation financière existe au 6ème tour.

De plus, vous ne, vous ne mettez pas dans votre vœu à partir de quel tour. Est-ce que à partir du 1er tour ?

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

Je souhaiterais juste qu'on puisse déjà en discuter.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Le vœu sert à cela ; en discuter ... M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

D'accord, faites un groupe de travail en incluant les Clubs de District, les Clubs de région et les Clubs nationaux et on discutera ensemble.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Il y a 12 000 Clubs!

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

Vous en faites pour d'autres choses.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Pas avec 12 000 Clubs. Pour un groupe de travail, on essaie de limiter à 8 ou 10 personnes si on veut travailler correctement.

Donc, c'est un vœu qui... De même, c'est le COMEX qui décide. Ce n'est ni la Ligue de Bretagne, ce n'est pas la Ligue de Football Amateur à laquelle j'appartiens, mais c'est le COMEX qui décidera de ce qui sera fait des dotations en Coupe de France.

Le vote c'est : souhaitez-vous qu'on transmette le vœu à la Fédération tel qu'il est là, mais ce n'est pas vraiment un vœu parce qu'il n'y a aucune proposition.

Parce que j'ai quand même préparé mon intervention de ce matin, j'ai vu les Services juridiques de la Fédération qui m'ont dit : « que voulez-vous que l'on réponde ? Si on ne les a pas pris il y a 4 ans, c'est parce qu'il n'y avait pas de proposition ».

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère



Le problème, c'est que depuis 4 ans, personne ne me dit ce qu'il faut que je fasse en termes de proposition. J'apprends ça ce matin. Quatre ans après, vous rigolez ?

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Moi je te dis que j'ai préparé la réunion d'aujourd'hui, c'est tout.

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère

Oui mais tu l'as préparé hier soir, moi cela fait 4 ans que j'attends que tu la prépares.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Nous allons donc passer au vote du vœu N°2 du District du Football du Finistère : « Dotation en Coupe de France ».

- « Êtes-vous pour ou contre le vœu n°2 du District du Football du Finistère ? »
- « Pour » tapez 1, « contre » tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats sont :

 Pour :
 919 voix
 61,23 %

 Contre :
 289 voix
 38,77 %

Le vœu n°2 du District du Finistère relatif aux Dotations en Coupe de France est approuvé avec 61,23 % des voix

Je vous remercie.

[Applaudissements]

VIII.2 Vœu du Club de l'U.S. MONTAGNARDE INZINZAC LOCHRIST

Vœu N°3 – Les Droits de changement de Club

« Les droits de changement de Club. Nous ne sommes pas opposés aux droits de changement de Club, mais nous souhaiterions qu'une partie de ces droits soient reversés au club quitté afin de lui permettre la formation de ses éducateurs, arbitres, dirigeant, etc. Cette pratique est en vigueur dans certaines fédérations (Fédération Française de Cyclisme à titre d'exemple) ».

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Il y a une question, mais il faut que vous veniez présenter votre vœu.

M. Pierrick CHARPENTIER, Secrétaire de l'U.S Montagnard.,

Bonjour. Pierrick Charpentier, Secrétaire de l'U.S Montagnarde.

Comme vous le constatez, on n'est pas contre les Droits de changement de Club, on aimerait tout simplement que ces droits de changement de Club soient reversés en partie et non encaissés totalement



par la Ligue. Cela se fait dans d'autres Ligues. J'ai été trésorier d'un Club de vélo, cela se faisait au vélo, je ne vois pas pourquoi cela ne se fait pas à la Fédération Française de Football.

Ce sont des Droits de changement de Club qui coûtent assez cher, on est tous d'accord. Pour un joueur qui vient dans notre Club, par exemple, US Montagnard, on doit payer 90 € pour un senior, 75 € pour un jeune. Je trouve qu'il serait normal que ce joueur qui a quitté le Club récupère une partie de cette somme, tout simplement.

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

S'il vous plait, j'aurais une question à vous poser. Vous avez parlé de la Fédération Française de Cyclisme, c'est combien le droit de mutation en cyclisme ?

M. Pierrick CHARPENTIER, Secrétaire de l'U.S Montagnard,

Je ne sais pas exactement.

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

C'est certainement plus de 70 €.

Mais effectivement, si on met un droit de mutation à 100 €, on peut reverser 30 € au club quitté. Pourquoi pas, mais je sais que la Fédération Française de Cyclisme, c'est même plus de 100 €.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Alors c'est vrai que les Droits de mutation en Ligue de Bretagne, le montant est fixé par chaque Ligue. En Ligue de Bretagne, il est de 90 € pour les seniors, 75 € en U15-U16, 50 € en U13-U14 et 25 € en U11-U12. C'est plus un droit administratif, d'accord.

C'est vrai qu'on a mis en place depuis 2 ans maintenant pour les arbitres le Droit de changement de Club qui était fait pour limiter les mutations d'arbitres et qu'une grande partie de ce droit de mutation est reversée au club quitté.

Si le but du vœu, c'est de limiter les changements de Club, je pense qu'en effet on pourrait aller vers là. Je suis surpris que ce soit l'U.S Montagnarde qui pose le vœu parce que j'ai fait une petite étude sur les mutés sur l'ensemble de la France, on a 888 Clubs en Bretagne, 50 Clubs à eux seuls représentent 75 % des mutations.

Vous avez des Clubs qui dépassent les 130 mutés, joueurs qui ont changé de Club, par saison. L'U.S Montagnard fait partie de ces cinquante et quelques Clubs.

M. Pierrick CHARPENTIER, Secrétaire de l'U.S Montagnard,

On fait partie de ces cinquante parce qu'on est un Club formateur.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

C'est l'inverse, puisque vous allez chercher avec pratiquement 100 mutés chez vous, c'est tout l'inverse d'un Club formateur.

M. Pierrick CHARPENTIER, Secrétaire de l'U.S Montagnard,

On a aussi des joueurs qui quittent notre Club.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,



Chacun se fait une opinion d'un Club formateur, mais moi je défends plutôt..., alors pourquoi pas mais dans ce cas, si on augmente le Droit de changement de Club, on le fait comme pour les arbitres, pour les joueurs en mettant un droit de changement de club à 300 € et on reverse 200 € au club formateur.

De plus, vous marquez comme argument que c'était pour financer la formation des éducateurs, des arbitres et des dirigeants. On pourra en parler tout à l'heure, mais la formation des éducateurs, des arbitres et des dirigeants est déjà financée à 80 % par la Fédération Française de Football avec le FAFA Formation. 80% des droits de formation sont financés et notamment les formations bénévoles.

Donc il y a déjà une participation très importante sur la formation des éducateurs, des arbitres et des dirigeants.

Maintenant, c'est un vœu. S'il faut augmenter les droits de changement de Club pour verser au club quitté et c'est quoi le club quitté ? Un garçon qui aura fait un an parce qu'on ne dit pas quelle catégorie.

Donc quelqu'un qui aura été un an dans un club, vous allez reverser et c'est qui le club quitté, ce n'est pas celui qui l'aura fermé parce que votre vœu ne concerne que le club quitté. Donc, il n'aura même pas été formé à rien du tout au club et vous allez reverser 250 ou 300 € à ce club, cela me parait délicat.

Mais ce sont les Clubs et l'Assemblée qui décident.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

S'il n'y a pas de question, on va donc passer au vote du vœu de l'U.S Montagnarde.

- « Êtes-vous pour ou contre le vœu de l'U. S Montagnarde Inzinzac Lochrist concernant les Droits de changement de club? »
- « Pour » tapez 1, « Contre » tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats sont :

Pour: 240 voix 16,12 % Contre: 1249 voix 83,88 %

Le vœu de l'U.S Montagnarde Inzinzac Lochrist relatif aux droits de changement de club <u>est rejeté</u> avec 83,88 % des voix

Un Intervenant

On voit les pourcentages mais on ne voit pas le nombre de votants.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Le nombre de votants correspond aux 1524 voix que j'ai annoncées en début d'Assemblée.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

De toute façon, ce sont les suffrages exprimés qui comptent. Donc que l'on soit à 150 ou 300, ce sont les suffrages exprimés qui comptent.



VIII.3 Vœu du Club de C.S . MERDRIGNAC

♦ Vœu N°4 – Sanction disciplinaire

« Etant donné que les sanctions disciplinaires ont été revues à la hausse, concernant les joueurs double licences, actuellement toute sanction supérieure à 2 matches le joueur est suspendu dans les deux disciplines, Foot herbe et Futsal. Cette règle va à l'encontre du développement du Futsal. Nous demandons que ce soit porté à 3 matches au lieu de 2 ».

Avant que le CS Merdrignac intervienne, je précise que c'est une disposition fédérale puisque c'est l'article 226 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football qui donne les modalités de purge des matchs de suspension et on ne peut pas y déroger. Donc de même, si le vœu était adopté, ce serait pour transmission à la Fédération. On ne peut pas adopter et modifier les modalités de purge en Ligue.

M. Antoine PELAN, Président du C.S MERDRIGNAC,

Au niveau du Futsal et Foot herbe, on est un petit Club. C'est donc le problème des sanctions. Si nos joueurs sont suspendus en Futsal, ils vont purger, au-dessus de 2 matches ils purgeront en herbe aussi. Donc, tous les Clubs qui sont concernés en double licences, cela peut poser problème. On parle du développement Futsal, ce serait bien qu'on essaye de nous aider à le conserver.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Comme je vous l'ai dit, c'est un texte fédéral. Vous dites « étant donné que les sanctions disciplinaires ont été revues à la hausse ». Alors oui, elles ont été revues à la hausse, mais elles ont été revues à la hausse que pour certaines sanctions et que pour les sanctions qui débutaient à 7 matches puisque les sanctions qui ont été augmentées sont les sanctions qui sont liées au comportement vis-à-vis des arbitres. Cela commence à 7 matches. Il y avait 7 matches avant et c'est passé à 10, de 8 mois c'est passé à un an. Ce ne sont que les sanctions supérieures à 7 matches à partir de l'article 7 du Code disciplinaire.

Cela signifie que cela ne change rien du tout. L'augmentation des sanctions dans l'application du texte actuel parce que de toute façon les sanctions 3 matches et 4 matches n'ont pas changé, n'ont pas évolué. Donc c'est simplement du texte.

De plus, sur le fond, s'il faut supprimer les purges sanction et donner moins de purges sanction aux joueurs pour pouvoir développer le Futsal, je pense qu'il faudrait d'abord travailler sur le comportement des joueurs pour développer une pratique. Quand on voit les incivilités sur les terrains aujourd'hui, on en reparlera sur un autre vœu tout à l'heure, je pense qu'il y a plus à travailler sur le comportement que de diminuer les sanctions. Je ne pense pas que ce soit tellement dans l'esprit du temps.

M. Antoine PELAN, Président du C.S MERDRIGNAC,

Je ne parle pas de les supprimer, je parle juste de revenir à comme c'était avant à savoir au-dessus de 3 matches, ils purgeaient dans les deux disciplines. Maintenant, on est revenu à 2 matches.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui mais c'est un vœu fédéral.

M. Antoine PELAN, Président du C.S MERDRIGNAC,

Je ne parle pas de supprimer.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,



On va donc passer au vote sauf s'il y a des questions particulières sur le sujet.

Êtes-vous pour ou contre le vœu du C.S Merdrignac?»

« Pour » tapez 1, « Contre » tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats sont :

Pour: 290 voix 21,5 % Contre: 1249 voix 78,5 %

Le vœu du C.S de MERDRIGNAC relatif aux sanctions disciplinaires est rejeté avec 78,5 % des voix

VIII.4 Vœux des Clubs de SC LE RHEU FOOTBALL et OC CESSONNAIS F.

♦ Vœu N°5

« Nous souhaitons que les Clubs puissent choisir en début de saison (au moment de la rédaction des desideratas lors de la confirmation des engagements) que leur(s) équipes(s) joue(nt) les matches à domicile, le samedi soir dans le Championnat de Ligue séniors Hommes où elle(s) est(sont) engagée (s). »

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Il s'agit des mêmes vœux qui ont été déposés et qu'on a regroupés en un seul vœu. Il s'agit du vœu du SC LE RHEU Football et du vœu de OC CESSON.

En l'espèce, c'est une règle purement régionale qui, si vous l'adoptez, sera bien sûr adoptée en Ligue de Bretagne.

M. Hervé JEHANNIN, Dirigeant du Club SC LE RHEU FOOTBALL,

Bonjour. On a déposé ce vœu pour plusieurs raisons. La première raison, c'est qu'on a ces dispositions au niveau District et au niveau National 3. Donc, cela permettrait de mettre tout à jour. La seconde raison, c'est une problématique depuis 2 ou 3 ans chez nous, le dimanche, que ce soit à 13h00, à 15h00 ou à 17h00, vous n'êtes pas à l'abri d'avoir un match soit du Stade Rennais, soit du stade Brestois soit du FC Lorient, ce qui pose un souci parce que même si on a plus de dirigeants ou de volontaires au niveau des licenciés, d'accord on a plus de licences mais il faut qu'ils soient présents.

Donc, il y a les joueurs qui jouent, mais à chaque match il faut des dirigeants, etc., et c'est de plus en plus problématique pour nous d'avoir des dirigeants fidèles de façon hebdomadaire sur ces dimanches.

Donc avoir cette possibilité de pouvoir demander à accueillir le samedi soir nous semble logique au niveau des matches de Ligue.

Ce qui n'est peut-être pas précisé et c'est peut-être le point sur lequel il faudrait affiner, c'est l'horaire. Mais évidemment en R1 comme en N3, il peut y avoir des distances. Peut-être que cette disposition pourrait être accompagnée d'un « pas avant 18h30 » ou « pas avant 18 h », « pas avant 19 h ».

L'autre avantage au niveau de mon Club puisqu'on le fait déjà avec le District, c'est que cela permet aussi aux joueurs des équipes 1, 2, 3, de voir le match des copains et aux coachs par exemple de l'équipe A de voir aussi le match de l'équipe B puisque sinon ils jouent tout le temps le dimanche ensemble.

Je te laisse la parole.



M. Rodolphe LEGOUABLE, Référent équipement OC CESSONNAIS F.

En effet, je partage ce que vient de dire Hervé. Globalement, en effet même pour nous, mettre le match à 18h00 ou 18h30 permet aussi à nos jeunes qui ont fini leur match avant d'assister au match des seniors de l'équipe première. C'est un plus. On l'a vécu l'année dernière en Nationale 3, malheureusement on est redescendu cette année mais on voyait quand même un engouement plus fort du fait d'avoir des matchs le samedi soir autres que le niveau bien sûr.

Donc, aujourd'hui, ce qu'il est possible de faire, c'est qu'on peut faire une demande de jouer le samedi soir mais il faut que ce soit validé par l'équipe visiteuse, ce qui est normal. Mais on n'a pas la possibilité de mettre dans nos desiderata en début de saison le fait de jouer le samedi soir à 18h30 ou 19 h pour pouvoir aussi avoir un effet Club et avoir plus de monde autour des terrains le samedi soir que le dimanche après-midi.

M. Gilbert FÉREC, Président du FC Quimper-Kerfeunteun

Bonjour. Gilbert Férec du FC Quimper-Kerfeunteun. Prévoir des desideratas comme tu le dis en début de saison, c'est le souhait que vous formulez tous les deux dans les clubs, mais cela impose également dans ce cas à un autre club d'accepter parce que vous l'imposez. Donc tu sais très bien qu'à 18 heures ou à 19 heures, dans la plupart des clubs, il y a des gens qui travaillent et donc on ne peut pas imposer par rapport à vos desiderata premiers d'imposer aux gens de se déplacer à cette heure-là.

M. Hervé JEHANNIN, Dirigeant du Club SC LE RHEU FOOTBALL,

On peut le faire en District encore une fois et en Nationale 3. Donc, pourquoi pas en Ligue.

Le fait qu'il y ait des gens qui travaillent le samedi, oui, mais il y a des gens qui travaillent le dimanche aussi.

M. Gilbert FÉREC, Président du FC Quimper-Kerfeunteun

J'entends bien ce que tu viens de dire à l'instant et je ne partage pas totalement ou pas du tout d'ailleurs ta vision des choses parce qu'émettre des desideratas en ce sens en début de saison, sachant que dans le Footclubs tu peux demander au coup par coup à changer les horaires des matches. Je pense que tu auras l'acceptation ou non du club qui te viste.

M. Hervé JEHANNIN, Dirigeant du Club SC LE RHEU FOOTBALL,

J'ai l'expérience, cette année et l'année dernière, deux ans de suite, on a réussi à faire l'année dernière peut-être un match et cette année on a eu deux acceptations en début de saison.

M. Gilbert FÉREC, Président du FC Quimper-Kerfeunteun

Cela revient exactement à ce que je viens de dire, tu imposes, vous imposez dans vos Clubs des obligations aux autres clubs qui ne veulent pas adhérer à votre façon de voir les choses.

M. Hervé JEHANNIN, Dirigeant du Club SC LE RHEU FOOTBALL,

Peut-être oui.

M. Bernard LEBRETON, membre du Comité de Direction de la Ligue de Bretagne de Football,

Il y a beaucoup d'éducateurs qui jouent dans l'équipe première et si tu joues à 18h00, ils ne sont pas revenus. Comment veux-tu préparer ton équipe ? C'est impossible.



M. Rodolphe LEGOUABLE, Référent équipement OC CESSONNAIS F.

On a le même cas dans l'équipe senior, on a des joueurs qui sont éducateurs et qui jouent le soir. Donc, en effet on s'adapte aussi par rapport à certaines contraintes.

M. Hervé JEHANNIN, Dirigeant du Club SC LE RHEU FOOTBALL,

Et on ne parle pas que des équipes premières, mais des équipes R1, R2, R3.

M. Bernard LEBRETON,

Du point de vue écologie, on parle d'écologie, pourquoi pas jouer quand il fait jour ?

M. Hervé JEHANNIN, Dirigeant du Club SC LE RHEU FOOTBALL,

Alors là ! Donc, on va remettre tous les matches de National 3 le dimanche après-midi.

M. Bernard LEBRETON,

Ce n'est pas mon problème.

M. Rodolphe LEGOUABLE, Référent équipement OC CESSONNAIS F.

Et on va faire revenir nos jeunes sur les terrains pour venir voir les copains.

M. Hervé JEHANNIN, Dirigeant du Club SC LE RHEU FOOTBALL,

Il faut voter.

M. Daniel GICQUEL, Vice-président du FCAV Redon-Saint Nicolas,

Pour compléter cette demande, je pense que nos clubs aujourd'hui sont en grande difficulté financière. Je me suis occupé pendant plusieurs années du sponsoring et du mécénat, je peux vous dire que dans la conjoncture actuelle, aller voir certaines entreprises, c'est mission impossible. Donc, on a besoin de ressources supplémentaires. Nous, nous sommes en R1 bien évidemment, et je pense que le match du samedi soir, indépendamment des horaires et on peut entendre le problème des éducateurs parce que nous-mêmes nous en avons qui accompagnent nos jeunes, il suffit de trouver un terrain d'entente concernant les horaires. Mais il faut savoir qu'on a démarré cette année en R1, on a demandé à des Clubs de venir, ils ont accepté. On double facilement nos recettes d'entrées voire plus. Il y a l'entrée mais audelà de l'entrée, il y a la buvette, il y a tout l'environnement et cela nous permet d'avoir des ressources supplémentaires dans un contexte économique que tout le monde connaît, très difficile aujourd'hui.

C'est simplement ce que je voulais ajouter et on peut comprendre effectivement des contraintes pour des clubs avec des salariés qui ne peuvent pas forcément se libérer. Mais à partir du moment où ce vœu est accepté, les Clubs peuvent s'organiser pour libérer les joueurs qui seront peut-être susceptibles de travailler ou autre. C'est simplement ce que je voulais ajouter, le côté financier et recettes de nos Clubs en difficulté. Merci.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui, Luc.

M. Luc TREGUER, Membre du District du Finistère



Je reviendrais juste sur l'argument des matches le dimanche Ligue 1. Ce n'est pas comme ça qu'on combat les choses. Ce n'est pas au Foot amateur de s'adapter à ça. Je ne suis pas d'accord et je vous le dis franchement.

Philippe qui est notre Représentant à la LFA et qui défend les Clubs Amateurs va certainement intervenir pour empêcher que les matches aient lieu le dimanche à 17h00, on est d'accord Philippe puisque tu es notre Représentant. Donc c'est cela qu'il faut combattre. D'ailleurs cela n'intéresse personne, les Droits Télé, ils sont en train de patiner. Donc, ce qu'il faut combattre, ce sont les matches du dimanche aprèsmidi en Ligue 1. C'est cela qu'il faut combattre, ce n'est pas à nous de nous adapter, surtout pas.

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Pour répondre à ce que tu viens de dire, Luc, rappelle toi ce que j'ai dit à l'Assemblée du Finistère. Depuis que le football professionnel joue le dimanche après-midi, je ne suis jamais allé à un match professionnel, je ne vais pas à Lorient, jamais le dimanche après-midi. Mais c'est moi Jean-Claude HILLION, un spectateur de moins ou de plus, à la limite, ils s'en moquent parce que c'est les droits Télé, il y a 3 matches télévisés le dimanche après-midi. Mais moi, j'ai dit à mon petit-fils « pas question que tu regardes le football le dimanche après-midi, tu n'as qu'à faire un footing ou n'importe quoi ».

Après, c'est comme tu dis, c'est l'argent qui décide et les télés qui décident, c'est malheureux. Alors, moi, je fais ma petite action tout seul en disant que je ne vais pas au match le dimanche, c'est tout. Mais c'est une goutte d'eau et je sais que cela ne va pas changer les choses mais malheureusement c'est comme ça mais il faut le dire haut et fort de temps en temps, parce qu'on a l'impression qu'en toute impunité, on peut faire ce qu'on veut. Non, ce n'est pas vrai.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Mais pour répondre à Luc, l'appel d'offres sur les Droits TV n'est pas du ressort de la LFA, on n'a pas été consultés, ni même conviés à donner notre avis sur le sujet, Luc.

Je te laisse la responsabilité de tes propos.

La LFP est indépendante statutairement, elle a un statut indépendant de la LFP. C'est un appel d'offres et on est bien content dans le Football Amateur d'avoir une enveloppe de 101 M€ dont 50 M€ à destination des Clubs aujourd'hui.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Une dernière question.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Toujours le même ! Les droits Télé sont peut-être du ressort de la LFP, je suis d'accord, mais il me semble que c'est la Fédération Française du Football qui a la délégation ministérielle d'organiser les Championnats de France, qu'ils soient professionnels ou amateurs.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Non, la délégation de l'organisation des compétitions, mais la LFP a la délégation du Ministère pour les matches professionnels. D'ailleurs, on l'a vu avec la période de COVID, il y avait ce qui était déclaré haut niveau et ce qui n'était pas déclaré haut niveau. Donc ils avaient leur propre délégation pour l'organisation.

Je pense que de toute façon pour le Foot Amateur, il y a déjà un pas qui a été fait puisque de 15 heures on passe à 17 heures.



M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Cela ne change rien. On joue à 15h00, on finit à 16h45, le public ne va pas venir nous voir pour autant.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Et en plus au lieu de trois, on passe à deux matches. Cela ne touche pas beaucoup de Clubs. Dans un rayon de 20 km autour de chaque professionnel.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Une dernière intervention de Jacques AUBRY.

M. Jacques AUBRY, Président de la TA Rennes,

Par rapport à votre proposition. Nous, on est un Club de N3, le public qui vient nous voir en N3, ce sont tous les Clubs des alentours et pas spécialement les gens du club parce qu'ils sont sur les terrains et en plus il faut savoir qu'à 20 h/ 20h30 tout le monde est parti. Le dimanche après-midi les matches se terminent à 17h/17h30 et à 19h30, la cafétéria est encore remplie. Donc question recettes, cela dépend de l'endroit où on se situe et c'est un public beaucoup plus familial et beaucoup plus du Club qui vient le dimanche voir les matchs de son Club.

M. Pierric MORAND, Cadets de Bains sur Oust,

Je ne suis pas favorable à ce vœu, la situation actuelle nous convient, c'est à dire qu'on accepte ou on n'accepte pas de se déplacer le samedi soir.

C'est intéressant pour les Clubs recevants, je le comprends, mais pas forcément pour les Clubs visiteurs et il faut que cette décision soit juste pour tout le monde, parce que quand on a un déplacement à faire à 150 km, même si le match est à 18h00, cela veut dire qu'on va partir à 14 heures ou 13 heures et on a des joueurs qui travaillent le samedi après-midi. Les magasins de sport sont tous ouverts le samedi après-midi, il faut tenir compte de ça. Il faut tenir compte de tous les joueurs qui encadrent les équipes jeunes et qui sont aussi occupés le samedi après-midi. Si je prends le cas de notre équipe, en jouant à l'extérieur le samedi soir et en partant à 14 heures, il va nous manquer 5 à 6 titulaires. Comment voulez-vous qu'on accepte une telle situation ? Il faut tenir compte de tout le monde. C'est avantageux pour les Clubs recevants, mais ce n'est pas avantageux pour les Clubs visiteurs et il faut se mettre à la portée de tous les Clubs, qu'ils soient grands ou petits.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? C'est bien, on parle de football. Allez, on passe au vote. De toute façon, c'est bien les clubs qui vont décider en fin de compte.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

« Êtes-vous pour ou contre le vœu du SC LE RHEU FOOTBALL et OC CESSON ? »

« Pour » tapez 1, « Contre » tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats sont :

Pour: 279 voix 18,83 %



Contre: 1203 voix 87,17 %

Le vœu du SC LE RHEU FOOTBALL et OC CESSON <u>est rejeté</u> avec 87,17 % des voix

Je vous remercie.

VIII.5 Vœu FCAV Redon

Vœu N°6

« Afin de rétablir l'équité sportive sur le nombre des acteurs présents dans chaque équipe, le Football Club Atlantique Vilaine de Redon demande que dorénavant pour chaque match des compétitions organisées par la Ligue de Bretagne, la fonction de Délégué aux arbitres soit désormais assurée par un Délégué officiel nommé par l'instance organisatrice, supprimant ainsi le rattachement de la fonction de Délégué au club recevant. »

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

On va passer au vœu numéro 6, c'est Redon Atlantique Vilaine. Ce vœu fait suite au malencontreux épisode de cet été qui a mobilisé les médias et les instances tout l'été. Donc on va déjà laisser le Club de Redon s'exprimer.

M. Anthony MEZIERE, Président du FCAV Redon,

Bonjour à tous.

Avant de commencer de parler du vœu, je voudrais juste retracer ce qu'il s'est passé cet été. Je vais être juste factuel, je ne veux pas commenter, mais je veux que tout le monde comprenne et sache exactement ce qu'il s'est passé.

Tout a commencé à la suite d'un geste déplacé, un bras d'honneur, lors du match FCAV Redon contre Bains-sur-Oust, du délégué de ce match qui est licencié au FCAV et donc ce licencié prend 10 matches de suspension.

Deux semaines après, sur interrogation du Club de bains sur Oust, la Ligue de Bretagne, par les écrits de son Directeur, indique au Club de Bains-sur-Oust et du FCAV que seules les sanctions concernant les joueurs, dirigeants, éducateurs inscrits sur la feuille de match au titre de l'équipe concernée sont pris en compte pour les points de pénalité et en aucun cas les sanctions prises contre un spectateur ou autre personne remplissant une fonction autre que celles prévues à l'article 8.

Sur interrogation du FCAV, la Ligue de Bretagne confirme par les écrits du Président de la Commission des compétitions, que le Délégué de la rencontre n'est pas compté, ni joueur, ni dirigeant, ni éducateur au compte de l'équipe et ne compte pas dans les pénalités de fin de saison.

15 mai 2023 : l'affaire démarre au lendemain du verdict sportif de la saison par la contestation du Stade Pontivyen d'un point du règlement, l'article 8, du Championnat de la Ligue de Bretagne. Nous sommes donc sur un litige entre le Stade Pontivyen et la Ligue de Bretagne.

7 juin 2023 : Après décompte des matchs de suspension des deux équipes, la Commission des compétitions de la Ligue de Bretagne confirme que le FCAV Redon est premier et le Stade Pontivyen est second et acte la montée du FCAV en Nationale 3.

21 juin 2023 : Après avoir été saisi par le Stade Pontivyen, la Commission d'appel de la Ligue de Bretagne confirme la décision de la Commission des compétitions et acte de nouveau le classement et la montée du FCAV en Nationale 3.



4 juillet 2023 : Après avoir été saisie par le Stade Pontivyen, la Fédération Française Commission litiges et contentieux convoque le Stade pontivyen et le FCAV en audition, sans la présence de la Ligue de Bretagne.

Pourquoi la Ligue de Bretagne n'a-t-elle pas été convoquée par la Fédération Française alors que c'est une décision de la Ligue de Bretagne qui est attaquée par le Stade pontivyen ?

Comment la Fédération Française peut juger et interpréter un article de règlement de la Ligue de Bretagne sans les convier à l'audition afin qu'ils expliquent le règlement ?

De sous interne, nous apprenons que c'est la première fois que la Ligue de Bretagne n'est pas conviée à la Fédération sur un appel pour une affaire qui les concerne.

10 juillet 2023 : La Fédération rend sa décision et infirme la position de la Ligue de Bretagne et demande à la Ligue de Bretagne de prendre en compte les matches de suspension du Délégué et d'en tirer les conséquences au classement.

La Ligue et son règlement sont discrédités.

La Ligue ne réagit pas et l'affaire devient tout à coup une affaire FCAV Fédération Française de Football.

Pourquoi la Ligue de Bretagne n'a-t-elle pas fait appel de la constatation de son règlement?

Avons-nous une Ligue qui n'assume pas ses règlements pourtant votés par l'ensemble des clubs bretons?

10 juillet 2023 : Le FCAV saisit le Comité National Olympique du Sport Français afin d'obtenir une date d'audition auprès de cet organisme de conciliation.

En termes juridiques, la conciliation se définit ainsi : « la conciliation désigne l'arrangement amiable auquel parviennent des personnes en conflit, au besoin avec l'aide d'un tiers. Il s'agit d'un mode alternatif, rapide et gratuit, de règlement des litiges dont la nature ne nécessite pas l'engagement d'une procédure judiciaire ».

3 août 2023 : Audition devant le CONSF en présence du FCAV et de la Fédération Française, en l'absence des deux acteurs initiaux de l'affaire, le Stade Pontivyen et la Ligue.

Comment peut-on imaginer un accord entre le FCAV qui demande le respect du règlement spécifique de la Ligue de Bretagne et la Fédération Française qui fait abstraction de ce règlement spécifique ?

25 août 2023 : Passage au Tribunal administratif de Rennes, confirmation de la décision de la Fédération.

Septembre / octobre 2023 : Nous demandons à plusieurs reprises, par mail, d'être reçus par la Ligue de Bretagne afin d'échanger sur les conséquences pour le Club du FCAV Redon de la décision prise par la Fédération.

À ce jour, aucune réponse, même pour signaler d'avoir reçu notre demande d'entretien.

J'arrêterais là-dessus et ne commenterais pas plus.

Gilles.

M. Gilles PONDARD, FCAV Redon,

Bonjour. Je vais intervenir précisément par rapport à l'article 8.2 puisque c'est notre vœu et la conséquence de l'article 8.2. Peut-on l'afficher Philippe ?

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Pour l'instant, vous parlez de votre vœu. On fait d'abord le vœu du FCAV.

M. Gilles PONDARD, FCAV Redon,



D'accord. Donc pourquoi la soumission de notre vœu?

Anthony vous a parlé de l'aspect procédural, je vais vous parler de l'aspect purement réglementaire par rapport au point de règlement 8. 2.

Vous êtes présidents de club, vous êtes représentants de club, vous avez tous à un moment donné soit saisi une feuille de match soit visualisé une feuille de match.

Il y a trois grandes parties: La présentation du match avec l'identification du match, la partie officielle et la partie des acteurs. De chaque côté, nous avons 14 joueurs et 4 dirigeants sur le banc de touche, entre l'éducateur, le médecin, l'adjoint et un dirigeant.

Aujourd'hui ce qui a ce qui a posé problème, l'article 8.2 sur les pénalités, précise bien la totalité des matches de suspension, par équipe, joueurs, dirigeants et éducateurs. Et il y a un nota aussi sur cet article qui apparaîtra peut-être tout à l'heure mais qui n'apparaissait pas dans l'ordre du jour, qui dit que « c'est le dernier carton qui a occasionné la suspension qui détermine l'imputation de la sanction à une équipe ».

Nous, nous avons, notre délégué dirigeant du FCAV qui est un dirigeant avec une licence fédérale comme les arbitres ont une licence fédérale rattachée à un Club, très bien, il fait partie sur la feuille de match des officiels, il n'est pas dans la partie équipe d'un côté ou de l'autre.

Le Stade Pontivyen a souhaité avoir une interprétation différente. Pourquoi pas ? On peut avoir une interprétation différente d'un texte.

[Réactions]

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Attendez! Chacun son tour. Vous aurez la parole ensuite.

M. Gilles PONDARD, FCAV Redon,

Durant la procédure, le Stade Pontivyen s'est attaché uniquement à la notion de dirigeant sans se préoccuper de son positionnement et de sa fonction sur la rencontre. Or, la feuille de match répartit de façon claire, les dirigeants d'équipes qui prennent position sur chacun des bancs de touche, à savoir l'éducateur, le médecin, le dirigeant, l'adjoint.

Nous attirons aussi donc votre attention, comme je le faisais, sur le nota où il est précisé que c'est le dernier carton qui a occasionné la suspension qui détermine l'imputation à la sanction d'une équipe. Or, le Délégué n'a pas pris de carton, et pour cause, il n'est pas sanctionnable par l'arbitre. Seuls les 18 membres de l'équipe sont sanctionnables par l'arbitre officiel.

Ces deux précisions « par équipe » et « dernier carton » indiquent bien que les personnes ciblées lors du vote de cet article, quand cet article a été voté en Assemblée générale par vous, Représentants de Club et Présidents, sont bien, en l'occurrence les dirigeants et joueurs présents sur le banc de touche.

La Ligue a toujours affirmé cette position et a toujours respecté son règlement, cette position. Il y a eu un changement, un basculement au niveau de la Fédération.

Pourquoi ? Voilà, c'est comme ça. Maintenant...

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Non, ce n'est pas à vous de présenter la modification de l'article 8. Vous présentez votre vœu.

M. Gilles PONDARD, FCAV Redon,

D'accord, très bien.



Le vœu est donc lié. Aujourd'hui si vous rattachez le délégué à l'équipe qui reçoit, il y a iniquité numéraire dans les dirigeants, c'est à dire que l'équipe qui reçoit a plus de dirigeants que l'équipe qui se déplace et donc potentiellement plus de personnes sanctionnables. Il y a donc plus de personnes sanctionnables sur l'équipe qui reçoit que sur l'équipe dirigeante.

Afin de rétablir cette iniquité.

Un Intervenant

Cela s'équilibre entre le match aller et le match retour.

M. Gilles PONDARD, FCAV Redon,

Oui, bien sûr, tout le monde reçoit, tout le monde se déplace, mais simplement on parle d'un match donné. Sur un match donné, au début du match, vous devez avoir équité sportive entre l'équipe qui reçoit et l'équipe qui se déplace.

Donc notre demande puisque maintenant il y a une jurisprudence qui dit que le délégué est rattaché à l'équipe qui reçoit, potentiellement au niveau des sanctions par l'article de la Ligue Bretagne.

Nous demandons aujourd'hui que le délégué soit nommé par l'instance organisatrice, c'est à dire la Ligue de Bretagne, sur les matchs, qu'il soit nommé de façon à ce qu'il soit officiellement reconnu officiel comme les arbitres.

Parce qu'aujourd'hui, manifestement il n'est pas reconnu comme officiel. Il a pourtant un brassard délégué aux arbitres, il est dans la partie officielle mais il n'est pas reconnu. La Fédération a décidé de le placer dans l'équipe.

La demande de notre vœu, c'est que le délégué soit nommé par la Ligue organisatrice.

Nous ne parlons pas de la mise en œuvre, nous parlons du principe que le délégué soit un officiel. Après sur la mise en œuvre, aujourd'hui, sur tous les matchs qui se déroulent en Ligue ou en District, vous avez un délégué. On ne parle pas du paiement, on ne parle pas de l'indemnité, on parle du rattachement du délégué officiel qui soit rattaché aux officiels. Telle est notre demande.

Que le vœu passe ou ne passe pas, aujourd'hui vous aurez bien un délégué sur tous vos matches. Nous, nous demandons qu'il soit nommé par l'instance organisatrice de façon à ce qu'il soit officiel et qu'il ne soit pas rattaché à l'équipe.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Très bien. Y a-t-il des questions?

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Il y a une demande du Stade Pontivyen.

M. Philippe LE POETVIN, Vice-président du Stade Pontivyen,

Je voulais intervenir parce que j'entends ce qui ce qui est dit. J'avais déjà effectivement lu le communiqué de Redon. Nous aussi on se veut factuels. Les deux Clubs ont été victimes à un moment donné, notamment par rapport à la durée de cette affaire.

Vous mettez en accusation la Ligue de Bretagne, soit. Je pense sincèrement que l'acteur principal de cette affaire, c'est d'abord Monsieur LE YONDRE.



Je pense que le principe de nos institutions pour lequel on est là aujourd'hui, c'est que d'abord c'est cette notion de Commission souveraine. Donc la Ligue de Bretagne a laissé les commissions souveraines s'exprimer en première instance et en appel. Après, il y a des voies recours qui existent.

Pour nous, depuis le début, sur l'interprétation et surtout sur la lecture du texte, c'était marqué noir sur blanc. Ce que vous ne savez pas Messieurs de Redon, c'est M. Le Yondre, au tout début qui nous dit « Je suis d'accord avec votre interprétation », il nous le dit au téléphone, « je suis d'accord avec votre interprétation, mais ce n'est pas celle-là que je vais retenir ».

Voilà comment fonctionne une commission souveraine. Non, c'est moi qui ai la parole Monsieur Le Yondre, après vous aurez le droit de réponse. Par contre il faudra être solide pour contredire ce que je viens de dire.

Le rapport au temps, on s'est renseigné avant effectivement. Je comprends Redon qui reçoit un mail de la Ligue de Bretagne qui la conforte en disant « ils ont leur réponse, ils ne vont pas être sanctionnés ».

Redon est victime dans cette affaire et on l'a toujours souligné. Nous avons été très calmes et très sages dans les médias, nous n'avons pas fait un article par semaine. Nous avons fait deux ou trois articles pour dire qu'il y avait des voies de recours. On attendra.

Au soir du 13 / 15 mai, la dernière journée de Championnat, le championnat de R1 de ce groupe est calé, il n'y a aucun recours, tous les matchs ont été joués. Sportivement, effectivement, le compte y est. Monsieur LE YONDRE nous dit le dimanche soir « attention, il y a une montée en Nationale 3, il faut donc que cela se fasse rapidement. »

Une semaine, deux semaines, trois semaines, quatre semaines, on attend la fin des matchs de championnat de N3 pour décider.

Quel rapport avec la fin des championnats de N3 pour décider qui va monter en régional 1 ? Qui ?

Donc quatre semaines. Donc le rapport au temps, je ne vous explique pas les autres voies de recours, instances, appel, CNOSF, Fédération. Donc Redon s'est effectivement retrouvé dans ce registre. Nous aussi, on est comme vous, pourquoi on n'est pas convoqué quand vous faites appel ? On découvre, on ne maîtrise pas tout non plus. Et puis on se laisse aller.

Pour être franc, quand on a été à la Fédération, cela va faire rire certaines personnes de l'Assemblée, j'ai vu un ami de la GSI, je lui ai dit « on n'y croit pas mais on va y aller parce qu'on veut aller jusqu'au bout des choses et parce que sur le fond on sait qu'on a raison, très peu de chances qu'on nous donne raison, mais on sait dans notre lecture qu'on a raison ». Certains rigolaient et les mêmes qui rigolaient nous ont dit « vous y avez été un peu fort ».

Malheureusement, c'est comme ça que cela fonctionne, on est dans la France administrative et effectivement, il y a de l'interprétation des uns et des autres.

Mais il y a aussi la mauvaise foi. Il y a aussi la mauvaise foi de ces commissions qui s'expriment par moments, on a vu des gens très bien nous écouter en appel, on a vu d'autres avec une attitude un peu plus compliquée qui nous parle de terrain vert. Si on s'est déplacé en appel à Rennes, ce n'est pas pour nous parler du sportif. Sur le sportif, bien évidemment qu'on était d'accord que Redon l'avait remporté sur le sportif, ils nous ont battus, il y a eu un match nul, il n'y a pas de souci.

La particularité de la Ligue de Bretagne, c'est qu'il y a deux fonctions : le règlement administratif et le terrain.

Monsieur LE YONDRE nous a dit également au téléphone qu'il espérait que cette histoire suffise à supprimer cet article.

Il y a donc des intérêts un peu particuliers de Monsieur LE YONDRE, qui, pour rappel, était Président du 35. On peut toujours me parler du dirigeant mais si on reprend l'affaire Rodez / Bordeaux, l'organisation du match, qui est le garant d'une bonne rencontre si ce n'est pas le délégué de match.



Donc je veux bien votre proposition, je veux bien votre vœu. Alors là, on réinvente tout. On ira mettre des officiels, c'est ce qui a été fait au match retour d'ailleurs de la Ligue de Bretagne. Par contre, il y aura un coût.

Sur le fond, tels sont les tenants et les aboutissants. Factuellement, pour les mêmes faits, on peut faire un récit totalement différent du vôtre Messieurs de Redon.

Donc à un moment donné, les deux Clubs ont été victimes, il y a des voies de recours, il y a des instances, mais effectivement l'acteur principal de cette affaire, qui a en quelque sorte été votre père protecteur et que vous ne citez pas, sauf erreur dans le communiqué, cela m'interroge et m'interpelle. A un moment, vu du bassin Pontivyen, on estime qu'il y a eu un conflit d'intérêts également dans cette histoire. Mais on est restés très neutres. Vous prenez la parole, j'ai pris le temps de vous répondre.

M. Gilles PONDARD, FCAV Redon,

Je pense que notre vœu n'a toujours pas été très bien compris, nous souhaitons que le Délégué soit considéré comme un officiel.

Le statut officiel : cela peut être un dirigeant, un éducateur du Club, mais il faut qu'il ait le statut officiel. On ne parle pas de coût. Sur ce match-là, ce délégué aurait été considéré comme officiel, il n'y aurait pas eu d'histoire. On veut juste qu'il soit officiel et par rapport à l'article, il n'y a plus d'histoire.

Le souhait, c'est que le délégué soit considéré comme un officiel, comme les arbitres.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Je comprends, mais la peur, entre guillemets, qu'on peut avoir par rapport au vœu tel qu'il est proposé, c'est de nommer un délégué officiel, c'est à dire quelqu'un qui devient fort, et de ce fait la Ligue va nous facturer tous les Clubs.

M. Gilles PONDARD, FCAV Redon,

On est d'accord. On souhaite juste qu'il soit considéré comme officiel. Quoi qu'il arrive, je crois que l'article va être travaillé.

Un intervenant,

Dans la procédure, le Délégué n'était pas comme officiel parce qu'il n'avait pas été nommé par l'instance organisatrice. Voilà pourquoi il n'avait pas été considéré « officiel » dans la procédure.

M. Gilbert FÉREC, Président du FC Quimper-Kerfeunteun

J'entends bien et je rejoins mon collègue de Guipavas. Mais on ne votera pas dans ces cas-là pour la même chose.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

C'est le vœu tel qu'il est présenté que l'on peut adopter ou refuser. Mais vous verrez qu'après on a une autre proposition éventuellement à vous faire. Donc le vœu, c'est une chose et on verra comment on peut résoudre le problème différemment.

Je veux répondre à Monsieur LE POETVIN parce qu'il m'attaque personnellement. J'ai simplement porté la parole de la Commission, les membres de la Commission, pratiquement tous, ils pourront vous le contredire. C'est une décision de Commission, c'est la lecture de la Commission qui a été faite. Nous avons décidé que dans une feuille de matches, il y a l'équipe recevante, l'équipe visiteuse. On n'a pris

que les personnes qui étaient rattachées à cette équipe pour prendre les sanctions. On n'a pas pris dans le cadre des officiels pour ajouter des sanctions. Telle est simplement la décision de la Commission et oui, je vous ai fait un mail pour vous rapporter la décision unanime de la Commission sur le sujet. Les membres de la Commission sont présents et peuvent en témoigner. Je vous l'ai dit précédemment, ce n'est pas une décision de Monsieur Le Yondre.

M. Philippe LE POETVIN, Vice-président du Stade Pontivyen,

Intervention hors micro.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Vos propos sont quand même un peu diffamatoires. Je ne vais pas rentrer dans la polémique, ce n'est pas le but d'une AG, on pourra s'exprimer après. Je vous ai rapporté uniquement la décision de la Commission.

M. Philippe LE POETVIN, Vice-président du Stade Pontivyen,

Intervention hors micro.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

On est d'accord sur ce point, il y a eu une erreur de saisie de la sanction à savoir une saisie au titre du Club au lieu d'un officiel. On est d'accord et la Ligue de Bretagne ne l'a jamais nié.

M. Philippe LE POETVIN, Vice-président du Stade Pontivyen,

Intervention hors micro.

Sauf que cela a été supprimé la notion de Club le 15 juin 2023.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui, tout à fait. On a rectifié l'erreur mais pas pour cacher quoi que ce soit mais pour se mettre en conformité par rapport à notre lecture du texte. On verra tout à l'heure à la lecture du texte que le problème d'aujourd'hui, c'est que ce texte porte à interprétation. Donc, profitons de cette Assemblée générale pour faire en sorte que ce texte soit désormais bien écrit et qu'on le corrige une bonne fois pour toute.

M. Gilles PONDARD, FCAV Redon,

On va simplifier, on supprime notre vœu, ce sera plus simple.

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Il y a deux vœux qui se suivent dont un concernant la réforme de l'article 8. J'ai dit à M. Pondard du FCAV Redon de retirer ce vœu et ainsi on va rediscuter sur l'article 8, ce sera beaucoup plus simple puisqu'on revoit l'article 8. Il y a un nouveau libellé pour cet article 8 avec trois solutions, vous allez voter et le problème sera réglé puisqu'on en a tenu. Voilà ce que je vous propose.

Redon a dit qu'il retirait leur vœu. On va donc développer l'article 8 et ainsi ce sera clair pour tout le monde. Parce que si on accepte le vœu et qu'à l'article 8 on fait l'inverse, on va retrouver dans la polémique après. Donc, c'est beaucoup plus simple. Merci.



IX. ARTICLE 8 – REGLEMENT CHAMPIONNATS DE BRETAGNE HOMMES SENIORS

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

On passe à la proposition de modification de l'article 8 qui est faite par le Comité de Ligue pour éviter ces horaires, à l'avenir.

Texte actuel : prise en compte de la totalité des matches de suspension <u>par équipe en championnat</u> (joueurs, dirigeants, éducateurs)

Propositions:

<u>Option 1</u>: Prise en compte de la totalité des matches de suspension fermes par équipe en championnat infligés à <u>tous les licenciés</u> du club inscrits sur la feuille de match, quelles que soient leurs fonctions.

Donc si on l'écrit comme de cette façon, cela reprend la décision qu'a prise la Fédération tel que c'est fait par la Fédération : toutes les personnes du club, tous les licenciés du club qui sont inscrits sur une feuille de match, s'ils ont un comportement déviant ou inacceptable sur le terrain, cette sanction est prise en compte.

<u>Option 2</u>: Option telle que nous en faisions une lecture au départ à savoir la prise en compte de la totalité des matches de suspension fermes par équipe en championnat infligés aux <u>licenciés inscrits uniquement</u> <u>au titre de l'équipe</u> (terrain et banc de touche) sur la feuille de match, sans prise en compte de toutes les autres fonctions (Officiels, Délégués, Arbitres, Speakers et autres).

Donc, on précise dans cette deuxième option que toutes autres fonctions remplies ne sont pas prises en compte.

M. Steven LE PLENIER, président du Stade Pontivyen

Je veux bien qu'il y ait les textes mais il y a aussi l'application des textes. Comment la suspension d'un joueur de Plabennec 2 en R1 compte dans les points de retrait en fin de saison de son équipe alors qu'il n'apparaissait pas du tout sur la feuille de match? Tous ces éléments vous ont été exposés lors de la Commission d'appel, vous n'avez pas voulu les prendre en compte, pas de problème mais je tenais à vous le rappeler aujourd'hui.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Je ne suis pas membre de la Commission d'appel.

M. Steven LE PLENIER, président du Stade Pontivyen

Je veux bien qu'il y ait des textes mais l'application des textes est importante également.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Il faut les clarifier. La demande des membres de la Commission est d'avoir un texte clair à appliquer et éviter de se faire la guerre. Le but est d'avoir un texte clair compris de tous et que l'on applique de façon uniforme pour tous.

<u>Option 3</u>: Suppression de l'article 8.2. Dans le contexte actuel, comme je vous l'ai dit tout à l'heure sur d'autres sujets, je pense que l'option 3 ne serait pas une bonne mesure à prendre en Ligue de Bretagne. On voit les incivilités, on voit que ce dispositif mis en place par la Ligue de Bretagne permet quand même de contenir les comportements déviants en fin de saison.



Donc, c'est surtout l'option 2 c'est-à-dire de savoir si on ne prend que ceux qui sont réellement pour l'équipe et donc on ne prend pas toutes les autres fonctions. Ou alors on prend toutes les personnes qui sont inscrites sur la feuille de match et ainsi on ne se pose plus la question, à partir du moment où ils sont licenciés au club.

M. Mickaël COCHET, CO. Pacé Football,

Si j'ai bien compris l'option 2 entre en contradiction avec la décision qui a été rendue par la Fédération Française de Football. Ne doit-on pas là aussi mettre nos textes en adéquation avec les textes fédéraux pour éviter ce type de problème ou de mauvaise interprétation ?

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Le problème, c'est que ce texte n'existe pas, c'est une règle purement Ligue de Bretagne qui existe dans deux ou trois autres ligues. La Ligue Pays-de-la-Loire l'applique d'ailleurs également, un peu différemment de nous si vous allez voir sur leur texte. La Ligue des Pays-de-la-Loire l'applique en prenant toutes les personnes inscrites sur la feuille de match. En revanche, ils ne l'appliquent pas à la R1 puisqu'ils disent que la R1, c'est l'accès à une compétition nationale et que tout le monde au niveau national devrait être traité de la même façon, ce qui devrait être normalement une règle nationale également.

M. Pierric MORAND, Cadets de Bains sur Oust,

J'aurais voulu connaître la réaction de la Ligue par rapport au fait qu'elle était désavouée par la Fédération. Que pensez-vous de cette situation? On n'a pas entendu de réponse à ce sujet.

Ma deuxième question : concernant les Délégués, sur d'autres Ligues, pour les matches de R1, un Délégué officiel est nommé, qui est payant certes, mais qui est nommé uniquement sur les matches de R1. En Pays-de-Loire, par exemple, c'est un Délégué officiel.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui, pourquoi pas sur la R1. On en parlait récemment. Pourquoi pas à l'avenir mettre sur la R1. Cela ne change rien à notre article 8, il est applicable à toutes les divisions, Ligues et Districts. Donc, de toute façon, il faut qu'on clarifie notre article 8, cela ne change rien à l'application de Délégués sur la R1, c'est un autre sujet.

En revanche, pour la position de la Ligue de Bretagne, la Ligue de Bretagne n'est pas au-dessus des lois. On a pris une décision Ligue de Bretagne, première instance, Commission. Deuxième instance, Commission d'appel. On est respectueux. Le Club Stade Pontivyen a tout à fait le droit de contredire, cela fait partie du droit des uns et des autres. Ils ont le droit de contredire une décision de la Ligue de Bretagne.

Je ne me suis jamais exprimé, ni jamais opposé, ni jamais fait de déclaration sur les réseaux sociaux comme d'autres ont pu le faire. Je les ai laissés défendre leurs droits au plus haut niveau. Ils sont allés devant la Fédération Française de Football, la Commission fédérale a fait une autre lecture que la nôtre. Je n'en prends pas ombrage, les gens ont le droit de lire un texte différemment, ce qui prouve que le texte a besoin d'être éclairci puisqu'il y a des personnes différentes qui en font une lecture différente. Donc c'est que le texte a besoin d'être éclairci.

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Pour répondre à votre question de comment la Ligue de Bretagne a réagi, moi par habitude et toujours je respecte les décisions fédérales, je ne les conteste jamais et je ne les commente jamais. C'est très clair, sinon c'est trop facile, on va débattre et avec les réseaux sociaux on a intérêt à ne pas trop parler ni trop écrire, contrairement à ce qui a pu se passer dans cette affaire puisque j'ai dû aller à la gendarmerie pour



déposer une main courante, mon Comité Directeur, à l'unanimité, ayant voulu que je porte plainte sur des décisions. Je n'étais jamais allé à la gendarmerie de Port Louis, j'habite à côté de Port Louis, ils m'ont vu pour la première fois et ils m'ont dit « vous déposez quoi ? ». Ce n'est pas Pontivy que je visais dans cette affaire.

M. Steven LE PLENIER, président du Stade Pontivyen

Si justement.

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Non. C'est la Ligue qui a porté plainte. C'est moi qui a porté plainte puisque sur les réseaux sociaux, le Comité de Direction de Ligue a trouvé que les propos tenus après... fin du sujet... une main courante a été posée, point. J'étais un peu embêté d'aller poser main courante pour cela surtout quand les gendarmes m'ont vu arriver, ils m'ont demandé : « Vous avez pris un coup de poing, vous êtes blessé ? », j'ai répondu « non », « Circulez, il n'y a rien à voir ». Parce que maintenant si on n'est pas blessé, cela ne sert à rien d'aller voir des gendarmes. Merci.

M. Lionel DAGORNE, Président de District,

Sur le vœu qui est proposé ou la réécriture de l'article 8, je voudrais simplement dire à l'ensemble des Représentants et Présidents de Club qui sont présents que le football Breton, à mon avis, donnerait un très mauvais signe si les dirigeants qui sont identifiés sur une feuille de match ne seraient pas suspendus et quelque part, le Club n'aurait pas une certaine responsabilité. A l'heure actuelle où on parle beaucoup de problèmes d'indiscipline et je suis sûr que dans chaque Club, vous faites en sorte que cela se passe au mieux, cela ne serait pas un bon signe de dire que sur une feuille de match, quelqu'un qui a une licence ne soit pas sanctionné et ne puisse pas être pris en compte dans le décompte des matches de suspension.

Je voulais dire en tant que Président de District parce que cela me semble important.

[Applaudissements]

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

On va donc passer au vote, modification réglementaire.

Parmi les trois propositions présentées, laquelle souhaitez-vous ?

« <u>Option 1</u>: tous les licenciés, tapez 1. <u>Option 2</u>: terrain et banc, tapez 2 et <u>Option 3</u>, suppression de l'article8.2 »

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats sont :

 Option 1:
 1063 voix
 71,78 %

 Option 2:
 361 voix
 24,38 %

 Option 3:
 57 voix
 3,85 %

L'Option 1 « tous les licenciés » est adoptée à la majorité avec 71,78 des voix exprimées

Je vous remercie.



M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Donc, que ce soit clair dans l'esprit de tous, c'est toutes les personnes inscrites sur la feuille de match qui seront prises en compte.

Je vous ai dit tout à l'heure que ce texte n'existe pas à la Fédération Française. Donc oui, c'est un texte purement régional et donc il est applicable uniquement en Ligue. Il n'est pas en contradiction avec un texte fédéral puisqu'il n'existe pas au niveau fédéral.

Intervenant hors micro

Si demain on a le même cas...

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Non, puisque maintenant il sera indiqué dans notre règlement qu'on prend tout le monde, on ne se posera plus la question de savoir si c'est l'équipe ou pas. C'est toutes les personnes qui sont inscrites sur la feuille de match. Donc, la question ne se pose plus. On est sur la feuille de match, on est pris en compte.

Avant, il y avait trois parties, et maintenant on ne s'occupe pas de savoir s'il est dans la partie équipe ou s'il est dans la case complète. C'est toutes les personnes qui sont inscrites. Qu'ils soient Délégués, Arbitres bénévoles. L'arbitre bénévole, pareil, il est pris en compte de la même façon.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Le vote a eu lieu, nous allons passer à la réforme de la pyramide nationale présentée par Philippe.

X.— RAPPEL — PRESENTATION DE LA NOUVELLE PYRAMIDE DES CHAMPIONNATS SENIORS

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Il ne s'agit pas d'une modification mais simplement un rappel explicatif parce qu'on a beaucoup de questions sur le sujet quand on croise des clubs, certains nous rappellent et nous demandent un petit peu des explications sur la réforme de la pyramide qui a été adoptée.

C'est donc simplement pour faire un rappel à tout le monde, pour que tout le monde ait bien conscience des modifications en fin de saison, des montées et descentes des uns et des autres en fin de saison.

Première diapositive: En national 1, on est à 18 Clubs et on restera à 18. Il y aura 6 descentes. Pourquoi 6 descentes? Parce qu'on va absorber 2 descentes de la Ligue 2 puisqu'après avoir passé la Ligue 1 à 18, c'est la Ligue 2 qui va passer à 18 l'année prochaine. Donc, 2 descentes supplémentaires à faire, 6 descentes de National 1 pour 4 montées de nationale 2.

En montée de N3, il y a 11 groupes et donc 11 montées. En 21 descentes en Nationale 3. On a quelques clubs de Nationale 2 ici présents, vous voyez quand même qu'on a 4 groupes, ce qui veut dire qu'il y a 5 descentes par groupe de Nationale 2 cette saison et il y a même un groupe où il y en a 6 (4x 5 = 20 + 1 = 21). Donc, National 2, 5 descentes par groupe cette saison, ne l'oubliez pas, voire un $6^{\text{ème}}$.

Nationale 3, montée des ligues : 13, une seule montée en Nationale 3 cette année. On va y revenir tout à l'heure. On a 3 groupes de R1 mais on aura donc une seule montée de la Ligue de Bretagne en Nationale 3 à l'issue de la saison. Par contre, 37 descentes. Comme il y a actuellement 11 groupes (11 x 3 = 33), il y a 4 groupes de Nationale 3 qui auront 4 descentes.

Voilà pour les descentes nationales



On arrive sur le Championnat régional.

R1 : on a 3 groupes de 12 actuellement. Je vous ai dit « 3 descentes de N3 », attention cela pourrait être 4 mais on est parti sur une base de 3.

Descente en R2 : 12, comme on a 3 groupes, les quatre derniers de R1 en descente, et montée de R2 de seulement 2 équipes. On a 6 groupes de R 2 mais seulement 2 premiers accéderont en R1.

En R2, comme on l'a vu, les accessions au-dessus : 18 descentes en R3 (6 x 3 = 18) et pour les montées de R3, on a 12 groupes de R3, il n'y aura que 8 premiers de R3 qui accéderont.

Et pour la R3 : descente en District de 36 équipes et montée en District de 26 équipes : le 22 et le 56 : 6, le 29 et le 35 : 7. Donc 36 (12x3 = 36).

R2 et R3: les 3 derniers, descente. R1: les 4 derniers, descente.

Vous avez ensuite dans le détail ce que je viens de vous dire.

Comment va-t-on déterminer ?

Je vous ai dit que pour la montée du R1 vers le National 3, c'est le règlement de Compétitions nationales, c'est le mini championnat pour tout le monde, le mini championnat à cinq qui a été décidé puisqu'on avait deux options et la Ligue de Bretagne avait validé le mini championnat entre les équipes de R1 pour monter vers le National 3.

Et pareil pour le R2 vers le R1 et R3 vers le R2, on aura donc un mini championnat. On prend donc les résultats des équipes qui auront opposé le premier avec les équipes classées 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}. Le premier avec les 5 équipes suivantes, ce qui permet de classer tout le monde de 1 à 6 en R2 et de 1 à 12 en R3.

Le nombre de points qu'on a obtenu uniquement sur ces matches est pris en compte pour classer les équipes de 1 à 6 et de 1 à 12.

Le nombre de points obtenus dans les rencontres : en cas d'égalité de points, on a gardé notre critère qui existait auparavant à savoir priorité d'une équipe 1 sur une équipe 2, différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des matches du point A et donc lors de ce mini championnat. On prend la différence de buts sur ce mini championnat.

Le plus grand nombre de buts marqués lors de ce mini championnat et le nombre de points obtenus (si on était arrivé au point 4) dans sa poule complète de championnat au prorata, bien sûr, du nombre de matches joués puisque vous avez vu qu'en R3 on avait un groupe avec une équipe en moins.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Juste une question spécifique par rapport au Championnat R1, si l'équipe 2 est première, elle peut potentiellement monter.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui, elle sera prise en compte. Elle fait son mini championnat. Si elle était à égalité de points dans le mini championnat, dans ce cas c'est l'équipe 1 du mini championnat qui accéderait et elle, elle ne pourrait pas monter.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

D'accord.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Elle participe. Tous les premiers participent. On fait les points sur le mini championnat de 1 à 6.



M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Non, ma question portait plus sur le postulat que l'équipe 2 qui finisse première. Il y a une année, quand il y a eu l'accession du meilleur 2^{ème}, c'était le stade Pontivyen 2 qui était monté par rapport à une équipe 1 parce que le Championnat fédéral ne prenait pas en compte l'aspect réserve ou équipe première.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

En l'espèce, il faut qu'on détermine notre premier. C'est clairement défini. On fait un championnat avec les trois premiers qui auront un nombre de points déterminés avec les six autres. Et à l'issue des trois mini championnats, s'il y a deux équipes à égalité et que sur les deux équipes à égalité, il y a une équipe 2 et une équipe 1, pour la montée de R1 vers N3,

ce point n'intervient pas. Ce point « priorité équipe 1 sur équipe 2 » n'intervient qu'en Ligue. En National, ils ne connaissent pas ça. Montée de R1 vers le N3, priorité d'une équipe 1 sur l'équipe 2, cela n'existe pas.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

C'est à dire quand dans un groupe, si le premier et le deuxième sont ex aequo lors de mini championnat qu'il y a une équipe 1 par rapport à une équipe 2, c'est l'équipe 1 qui sera première.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Dans cette hypothèse, vous n'êtes pas dans la règle de montée mais dans la règle de classement. Si les deux équipes dans le même groupe sont ex aequo, c'est l'équipe 1 qui sera classée première.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

D'accord.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Lique de Bretagne de Football,

Y a-t-il des questions particulières sur ce point ? Vous avez ensuite les cas de divisions excédentaires ou déficitaires.

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, on en a parlé un peu en Ligue de Bretagne, s'il y a besoin d'éclaircissements pour les Clubs de Ligue pour qu'on leur explique bien, et c'est parfois plus facile ici qu'en AG, on vous proposait de faire un webinaire ou visio prochainement avec les Clubs, ce qui permettrait de passer un peu de temps uniquement sur ce point et ainsi on pourrait répondre éventuellement en direct. On vous repréciserait ces règles en allant dans le détail de chaque point, en prenant des exemples éventuellement. Et si vous avez des questions à poser, on pourrait répondre à vos questions en direct lors d'un webinaire.

Donc juste à main levée rapidement, est-ce que certains seraient intéressés ? Juste pour savoir si on doit mettre en œuvre ou pas.

Levez la main ceux qui seraient intéressés qu'on le mette en œuvre ou alors vous avez tous bien compris ce que je viens de vous expliquer.

Très bien. Donc ceux qui ont besoin d'explications individuelles, n'hésitez pas, vous nous appelez et on les donnera.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci Philippe. Oui, une question.



Un intervenant

Je voudrais revenir sur le vœu d'avant.

[Réaction générale]

Laissez-moi poser la question.

Un intervenant,

Je voudrais savoir pour quelle saison ce vœu sera-t-il admis ? Cette saison ou l'année prochaine ?

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Lique de Bretagne de Football,

Bien sûr, pas pour la saison en cours puisque le texte n'est pas actuellement dans les livres de la Ligue de Bretagne et sur le site de la Ligue de Bretagne. Donc, tous les vœux qui sont adoptés aujourd'hui ne peuvent être mis en œuvre qu'au 1^{er} juillet prochain, c'est écrit. Donc, le vœu ne peut pas être appliqué cette année.

Cette année, on l'appliquera malgré tout de la même façon puisque la jurisprudence fédérale est présente au regard d'une décision prise par la Fédération la saison dernière à l'issue du dossier. Donc, l'appliquera tel que la Fédération avait décidé de l'appliquer. C'est le jurisprudence fédérale qui fait foi pour cette saison.

Un intervenant

Je pense qu'il était important de le préciser.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Tout à fait.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Lique de Bretagne de Football,

Très bien Patrick.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui, une question.

Mme Sylvie LE FLOC'H, Club de football de Plogonnec - Les Ecureuils,

Bonjour. Pour ma part, je m'intéresse surtout à l'arbitrage. Jusqu'à maintenant j'étais arbitre et au regard de mon jeune âge, j'ai beaucoup de difficultés à courir parce que certains courent vite et maintenant je suis devenu observateur.

En étant arbitre, on couvre le Club. J'ai arrêté d'être arbitre parce que je ne peux plus physiquement être sur les terrains.

Pourquoi en tant qu'observateur ne protégerait-on pas également le Club ? Vous en aurez certainement plus puisqu'on voit que maintenant il y a de plus en plus de difficultés à ramener des personnes sur le terrain.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,



Je vais laisser peut être Alain, les responsables de l'arbitrage vous répondre sur la question. Le problème est que si on prend en compte les observateurs dans la couverture des Clubs, demain, tous les Clubs, au lieu de nous trouver des arbitres vont nous trouver des observateurs et en on ne pourra plus vous désigner d'arbitres sur les rencontres.

Mme Sylvie LE FLOC'H, Club de football de Plogonnec - Les Ecureuils,

Non mais vous pouvez peut être fixer un âge.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui.

M. Alain LEAUTÉ, Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage, Membre du Comité Direction Lique de Bretagne,

Bonjour à toutes et à tous. Je comprends le vœu, ce n'est pas nouveau. C'est vrai qu'il y a eu une petite amélioration dans ce statut puisque maintenant les gens qui ont fait 10 ans d'arbitrage et qui arrêtent pour des raisons, peu importe lesquelles d'ailleurs, compteront encore la 11ème année dans la couverture du Club. Donc, c'est un plus qui a été fait.

Si on va dans le sens que vous proposez, je veux bien, j'ai 73 ans, j'ai été arbitre pendant un certain temps, je continue à observer, je ne me sens pas nécessairement, même si mon club qui est là ne va pas être d'accord, apte à dédouaner mon Club d'une recherche d'arbitre parce qu'en fait, si je continue en tant qu'observateur à couvrir le Club, cela veut dire que mon Club va pas chercher quelqu'un d'autre pour me remplacer. Et où mettrait-on la limite ? Uniquement en District ? Uniquement en Ligue ? Il faudrait aller à la Fédération.

Vous voyez que c'est très compliqué. Donc le petit pas qui a été fait, c'est le fait que quelqu'un qui arrête au bout de 10 ans puisse encore couvrir une $11^{\text{ème}}$ année pour permettre au Club de se retourner pour trouver quelqu'un pour le remplacer. Merci.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci Alain.

M. Vincent BRIANT, Président d'Avenir Irodouër Football

J'ai un arbitre qui a officié pendant quelques années à temps plein. Aujourd'hui, il ne veut plus consacrer tous ses dimanches à temps plein à l'arbitrage, chose que je peux comprendre, il est d'accord pour arbitrer un match sur deux ou faire les 11 matches comme quand on démarre, et on lui dit que non malheureusement il ne pourra pas compter, même pas le compter en tant que demi arbitre. Je trouve cela dommage. On manque d'arbitres en Bretagne, partout. Il aurait continué, on l'aurait peut être eu un dimanche sur deux sur les terrains et on aurait ainsi encore des arbitres. S'il y en a 100 à arrêter et qu'on leur dit qu'ils peuvent faire une demie saison, on récupère ainsi 50 arbitres à temps plein.

Je pense qu'il faut faire quelque chose sur ce point.

M. Alain LEAUTÉ, Président de la Commission régionale des Arbitre, Comité Direction Lique de Bretagne,

Le problème du demi arbitre, c'est que c'est aussi une spécificité bretonne qui n'existe pas ailleurs.

On l'a mis en place il y a maintenant pas mal d'années, tout simplement pour permettre aux personnes qui sont un peu intéressées par l'arbitrage mais qui ne savent pas exactement si cela va leur convenir, pendant 2 ans, on n'a pas mis de limite d'âge, ils peuvent être arbitre joueur. Donc tâtez un peu à



l'arbitrage à raison de 11 matches par saison et ainsi sur deux saisons qu'on leur accorde, ils feront 22 matches. On peut considérer qu'au bout de 22 matches, ils doivent savoir s'ils sont aptes plutôt à faire de l'arbitrage ou au contraire plutôt à rester comme simple joueur.

M. Vincent BRIANT, Président d'Avenir Irodouër Football

Non mais ce n'est pas qu'ils sont aptes. Aujourd'hui, j'en ai deux qui arrêtent et cela fait des années qu'ils officient, ils sont capables, ils savent qu'ils sont aptes, sauf qu'ils sont un peu fatigués et ils ne veulent plus consacrer une saison entière. Ces deux arbitres feraient une demie saison chacun, cela nous compterait un arbitre à temps plein. Donc, ne dites pas s'ils doivent dire qu'ils sont capables de rester arbitre ou pas. Ils veulent bien continuer. C'est comme pour les bénévoles, au prix auquel ils sont payés, on peut dire qu'ils sont bénévoles, mais il faut les laisser continuer une demie saison.

M. Alain LEAUTÉ, Président de la Commission régionale des Arbitre, Comité Direction Ligue de Bretagne,

Je réponds à votre question. Il y a une autre disposition en Ligue de Bretagne pour certaines divisions -il faut regarder le texte exactement- qui dit que si un Club a deux demi arbitres -ce que vous proposez-, ils compteront pour <u>un</u> arbitre.

On demande 22 matches aux arbitres pour qu'ils comptent. On ne peut pas admettre que quelqu'un qui n'en fait que 12, quelle que soit la bonne raison, compte aussi maintenant.

M. Vincent BRIANT, Président d'Avenir Irodouër Football

Je ne dis pas qu'il compte pour arbitre complet mais que dans ce cas il compte pour un demi arbitre.

M. Vincent BRIANT, Président d'Avenir Irodouër Football

M. Alain LEAUTÉ, Président de la Commission régionale des Arbitre, Comité Direction Lique de Bretagne,

Non mais un demi plus un demi peut faire un.

M. Vincent BRIANT, Président d'Avenir Irodouër Football

Exactement. Et on se plaint aujourd'hui qu'on manque d'arbitres. J'aurais peut-être pu conserver deux arbitres.

M. Alain LEAUTÉ, Président de la Commission régionale des Arbitre, Comité Direction Lique de Bretagne,

Un demi plus un demi peut faire un et rentrer dans la couverture à certains niveaux.

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci Alain. Non, on ne prend plus les questions. Ce n'est pas à l'ordre du jour. On va donc passer à la remise du Programme éducatif fédéral.

XI. REMISE DE RECOMPENSES

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,



Lancé en 2014 par la Fédération Française de Football, le Programme Éducatif Fédéral vise à faire grandir les licenciés U6 à U18 en les rendant acteurs de la vie de leur Club et être de bons Footballeurs <u>ET</u> surtout aussi de bons citoyens.

Le Programme Éducatif Fédéral évolue cette saison avec la mise en place d'un nouvel outil d'engagement dans le PEF. Ainsi le site PEF va être agrémenté de nouvelles fonctionnalités, alors attention : avec la mise en service de cet outil, tous les clubs du territoire seront automatiquement désengagés du PEF.

Donc, tous les Clubs devront faire ou refaire une demande d'engagement via le nouvel outil.

C'était une petite précision qui a son importance.

Nous allons donc passer aux récompenses.

XI.1 Remise des dotations

Dans un premier temps, la Ligue a tenu à récompenser le Club qui a permis de franchir la barre symboliques des 1000 actions du PEF pour la saison 2022-2023 et cet honneur est revenu cette saison à la STIREN KLIGUER de CLEGUER (56).

Félicitations. Je vais demander à Jean-Claude de remettre la dotation.

[Applaudissements]

Remise de la dotation par M. Jean-Claude HILLION.

[Applaudissements]

Bravo.

Au titre du Challenge Régional PEF, chaque district a désigné un Club lauréat pour chaque thématique.

Pour la Santé, j'appelle le Stade Pontivyen (56)

Pour l'Engagement citoyen, j'appelle l'AS GINGLIN-CESSON (22)

Pour l'Environnement, j'appelle l'Étoile SAINT-ARZEL de PLOUARZEL.

Pour le Fair-play, j'appelle le Groupement Jeunes du Pays de Matignon

Pour les Règles du jeu et Arbitre, j'appelle le PLERIN FC.

Pour la Culture Food Club, j'appelle le FC AUBINOIS.

Je demande aux Présidents de District de remettre les dotations à chacun des Clubs.

Remise des dotations par les Présidents de District.

[Applaudissements]

Au titre du Challenge National PEF, chaque a District désigné, en complément des Lauréats du Challenge régional, un Super Lauréat Départemental de la saison.

Pour le 22, le Stade PLEUDIHENNAIS.

Pour le 56, le PLOUHINEC FC.

Pour le 35, SAINT-AUBINOIS.

Pour le 4^{ème} Lauréat, c'est le jury de la Ligue qui a choisi un Super Lauréat, soit le PLOUZANE A.C qui a vécu un weekend inoubliable avec une dizaine de jeunes U11 à Clairefontaine.

Bravo à eux.

[Applaudissements]



Je vais donc appeler Monsieur Mickaël BOUCHER, Représentant de la DRAJES de Bretagne pour son intervention.

XI.2 Intervention de M. Mickaël BOUCHER

M. Mickaël BOUCHER, Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux ports de Bretagne,

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs les Responsables du Football de Bretagne,

Merci beaucoup de m'accueillir.

La DRAJES de Bretagne, cela ne dit pas forcément grand-chose à tout le monde. En fait, cela s'appelle Jeunesse et Sports depuis très longtemps, mais il faut admettre que suivre les évolutions administratives de notre État qui se réorganise régulièrement peut demander un peu d'agilité intellectuelle.

L'Administration Jeunesse et Sport, je vous en dis un mot, c'est moins de 200 agents, mais on a une cinquantaine de cadres techniques, dont Yann KERVELLA, qui est parmi vous au sein de la Ligue de Football de Bretagne. Moins de 200 agents répartis dans tous les services, dans tous les départements. Et puis au niveau régional, ce qu'on appelle maintenant la DRAJES qui est une délégation académique.

En fait, on a tout simplement rejoint le grand Ministère de l'Éducation Nationale il y a deux ans et cela nous fait un grand plaisir puisque c'est une opportunité historique d'avoir des politiques beaucoup plus robustes et je vais vous en dire un mot, en lien avec le les enjeux de l'éducation.

Mais Jeunesse et Sport, cela reste toujours cette Administration qui est en lien avec l'Agence Nationale du Sport pour l'attribution à un certain nombre d'emplois aidés, d'équipements sportifs, de subventions d'équipements et autres, qui fait les agréments des Centres de formation professionnelle, qui gère un certain nombre de dispositifs comme le Pass'Sport et d'autres sur lesquels je reviendrai en deux secondes. Je vais essayer de faire un discours très court parce que je sais qu'on est en fin d'assemblée générale.

Je voudrais vous remercier profondément pour la qualité de cette réunion, Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, Trésoriers, Mesdames, Messieurs.

Cela fait presque 30 ans que je suis à Jeunesse et Sport et j'ai toujours admiré et apprécié dans les assemblées générales de Football -en général, je fais plutôt les assemblées générales de District-, c'est la démocratie et c'est notamment la procédure des vœux et les échanges très humains, très francs et très fraternels, qui permettent d'animer et de prendre des décisions en commun comme peu de fédérations savent le faire. Donc cette qualité de démocratie, c'est vraiment un grand plaisir, c'est de l'oxygène pur que vous avez lors de vos réunions.

Pour revenir à ce retour de Jeunesse et Sport, on est né quand même à l'Éducation nationale puisqu'on était un Sous-secrétariat d'État en 1928 à l'éducation physique. Comme quoi, c'est une longue histoire et on a eu des allers-retours au sein de cette administration de l'Éducation nationale.

Je pense qu'on a l'ambition, elle est importante et elle vous concerne tous et elle concerne sans doute d'abord la Fédération de Football, plus que toutes les autres.

Cette ambition, c'est un continuum éducatif entre le monde scolaire qui a en charge et c'est le beau nom de l'éducation, c'est l'Éducation nationale, les deux mots sont extrêmement forts et l'éducation extra scolaire et périscolaire que vous portez pleinement.

Cette alliance éducative, c'est l'objet même de ce retour de Jeunesse et Sport au sein de l'Éducation Nationale.

La Fédération Française de Football, 2 130 000 licenciés.



Votre Ligue, 150 000 licenciés, 150 000 licenciés, c'est deux fois la population de la totalité du Département de la Lozère. C'est deux, trois, quatre, élèves dans chaque classe qui sont affiliés à un Club de football. C'est considérable.

C'est un fait social majeur et c'est aussi une responsabilité naturellement majeure car on sait parfaitement que les jeunes qui sont dans les Clubs de football, écoutent autant au moins leurs coachs et le respectent que leurs enseignants parce que le coach les encadre; leur permet de jouer les matchs accessoirement; donne des éléments de vie, de discipline, d'organisation; leur transmet un socle éducatif. Un jeune qui est dans un Club de football et qui est dans une classe, bénéficie dans sa classe de tout ce qu'il apprend dans son Club de football. C'est tout à fait remarquable.

Donc, cette dimension, ce travail éducatif et en premier lieu de la Fédération par son importance sociétale, par son importance dans les médias, dans l'imaginaire des jeunes et par son rôle de cohésion sociale et d'animation, est majeur.

On appartient maintenant à ce grand Ministère et donc j'ai pu participer avec les Hauts Cadres de l'Éducation Nationale au séminaire de la Sorbonne dans lequel les Ministres sont intervenus le 25 août et le Ministre Gabriel Attal a fixé trois objectifs pour l'Éducation Nationale :

Le premier : c'est évidemment élever le niveau des élèves dans les savoirs, c'est bien normal,

Le deuxième : c'est bâtir une école des Droits et des Devoirs. Je crois que les Clubs de football participent pleinement à son ambition dans leur rôle de la transmission des Droits et des Devoirs aux jeunes qu'elle encadre.

Le troisième : c'est faire une école qui émancipe, qui participe au bonheur, qui révèle des talents cachés, qui améliore l'estime de soi. Et là encore, dans la dimension éducative, je pense fondamentalement que la Fédération de Football, tous les Clubs que vous représentez, les Districts, ont un apport absolument déterminant.

Alors évidemment, cette alliance éducative entre les associations de football et l'Éducation nationale doit se traduire par des dispositifs et par des liens et des courroies réels, il ne s'agit pas simplement de faire une démarche doctrinaire sur le sujet.

Des premiers dispositifs existent comme par exemple les deux heures de sport de plus au collège, je sais que vous y participez et surtout en milieu rural. Souvent en milieu rural, les écoles et les collèges, qui vont vouloir trouver des partenaires, vont avoir un peu de mal et il y a au moins un club de football dans toute commune rurale dans lequel il y a un collège.

Ce dispositif est destiné aux jeunes qui, justement, ne font pas l'activité physique. Ce n'est pas ceux que vous recevez habituellement puisque ce sont les jeunes qui passent beaucoup trop de temps sur leurs écrans et qui ont perdu le sens de l'activité physique. Mais pour ceux-là, si on peut construire des parcours, si on peut construire des activités sportives qui leur soient destinées, qui soient parfaitement adaptées à leurs qualités physiques et sportives et aussi à leurs envies et à leurs attentes, cela peut être un appui très important pour les maires, pour les collèges, pour les équipes d'EPS qui ont aussi à porter ce dispositif à vos côtés.

De l'autre côté du spectre pour la grande sportivité, il y a naturellement aussi toutes les sections sportives. La Bretagne est très riche, on en parlait tout à l'heure avec Yann, grâce à des IA IPR, grâce à tous vos Clubs qui ont participé. La Bretagne est très riche en sections sportives, en sections sportives d'excellence, aux côtés des pôles et comme filière d'abondement des pôles et c'est une excellente chose que cette alliance dans l'Éducation nationale. Il faut qu'on travaille encore à la renforcer et à l'améliorer entre les Clubs sportifs et les établissements scolaires.

Je ne vais pas poursuivre très longtemps parce que je pourrais égrainer mes différentes politiques publiques, mais je risque de dépasser le temps raisonnable qu'on peut me consacrer.



Il y a trois postes de cela soit une petite dizaine d'années, quand j'ai quitté le Ministère des Sports, c'était pour devenir Directeur départemental de la Cohésion sociale, Directeur-adjoint puis Directeur par intérim de la Cohésion sociale du Val de Marne et quand j'étais Directeur départemental de la Cohésion sociale, j'ai travaillé pendant quasiment cinq ans essentiellement sur des politiques sociales. Il faut dire que dans une DDCS, entre l'hébergement, les migrants, les plans pauvreté, les tutelles, les majeurs protégés et autres, cela prend l'essentiel de la bande passante de la Direction. Je m'occupais malgré tout des Affaires Jeunesse et Sport naturellement, c'est l'époque des rythmes scolaires de Vincent Peillon, cela nous a donné un peu de travail aussi.

Et il y a une chose que je faisais pour le sport en direct qui me prenait un temps important et qui était passionnant, c'était de travailler avec Thierry MERCIER, le Président du District du Val-de-Marne, sur les enjeux de lutte contre les incivilités, de valeurs du sport, de déontologie, d'éthique. Cela a été un travail formidable. Cela a été un homme et une équipe extraordinaires et ce qu'on a réalisé ensemble sur l'importance et la primauté des valeurs du sport a été extrêmement efficace, pas seulement satisfaisant sur le plan intellectuel et par rapport au message qu'on a porté et que le Préfet de l'époque, Thierry LELEU portait également à son niveau, mais surtout efficace dans les chiffres obtenus.

Donc le devoir d'exemplarité parce que vous êtes une Fédération et un Acteur éducatif majeur, le devoir d'exemplarité, de déontologie, la primauté des valeurs me semblent tout à fait déterminants par rapport à la génétique de la discipline et vous l'avez encore démontré tout à l'heure, ce sont des choix très clairs que vous faites en commun.

Donc merci pour tout ce travail que vous faites.

Dernier petit message, vous connaissez sans doute le Pass'Sport puisque les 50 € qu'on attribue pour les licenciés sportifs, pour les familles sous quotient familial bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée scolaire ou d'une Allocation pour des enfants handicapés ou autres, et les étudiants boursiers, sont un appui pour permettre à des jeunes, qui sont dans des familles où le critère économique pourrait être un blocage à l'adhésion, de faire un pas supplémentaire leur permettant une adhésion dans les clubs. La Fédération Française de Football et tous vos Clubs et Districts, êtes les premiers utilisateurs de ces Pass'Sports. De cela, je vous en remercie puisque vous permettez à des familles d'accéder plus facilement -et quand on a plusieurs enfants, ce n'est pas toujours simple de payer la licence- à la pratique sportive.

Cette année, on a amélioré la communication. On a renforcé la communication en direction des parents directement par des applications, que ce soit les CAF et les Applications du Ministère, on a amélioré la communication grand public, on a fait du battage médiatique et on a simplifié les procédures. Et pourtant le dispositif crante moins bien que l'année dernière.

Donc l'explication qu'on en a aujourd'hui, c'est que la fragilisation économique d'un certain nombre de ménages, et en particulier les ménages les plus fragiles économiquement, ceux qui sont visés par le Pass'Sport, a un impact sur leur capacité à prendre des licences.

Je sais que vous avez un taux de progression de licences et que vous avez une très forte attractivité. Ce qu'il ne faudrait pas, c'est que vous perdiez des familles et des jeunes tout simplement pour des raisons économiques.

Si vous pouviez dans les semaines et les mois qui viennent, faire le dernier effort qui permette que dans le football -vous êtes les premiers de toute façon en consommation du Pass'Sport et c'est parfait- tous les Clubs puissent bien vérifier que toutes les familles qui pourraient en bénéficier et qui sont à la porte du Club tout simplement parce qu'elles peuvent hésiter à prendre des licences pour des raisons économiques, puissent le faire.

Faire ce dernier effort de communication pour leur permettre de le faire serait un pas en avant pour nous puisque la situation nous inquiète pour le développement du Pass'Sport qui est un souhait majeur du Gouvernement avec une cible de 1,8 M€ cette année, 95 000 en Bretagne, ce n'est pas rien, cela commence à être visible dans les chiffres.



Que ce dispositif puisse continuer à progresser et à encourager des jeunes, qui sont plus éloignés de la pratique, d'entrer dans la pratique sportive, en particulier dans les pratiques populaires.

On a encore quelques semaines, quelques mois et dans certains cas, vous pouvez éventuellement rembourser, pour les familles qui pourront en bénéficier ex-post, le Pass'Sport.

Merci infiniment pour votre travail et c'est un immense plaisir d'être avec vous ce matin.

[Applaudissements]

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci Monsieur Boucher, vous allez rester. Nous allons passer à la remise de médailles et pour ce faire, je vais donner la parole au Président, Jean-Claude HILLION.

XI.3 Remise des médailles

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui, je vous ai demandé de rester avec moi puisque nous allons honorer trois grands Dirigeants, trois grands Dirigeants Morbihannais et notamment pour deux d'entre eux, pour des médailles de Jeunesse et Sport. Comme vous êtes présents, vous allez pouvoir leur remettre directement.

Je vais citer:

Monsieur Lionel DAGORNE pour la Médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports

Monsieur Gérard GOUZERCH pour la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports.

Ils n'étaient pas trop au courant mais donc on leur fait un peu la surprise.

[Applaudissements]

Pour rappel, Lionel DOGORNE a commencé sa carrière comme arbitre en 1980. Il a fait une carrière d'arbitre jusqu'à Arbitre International puisqu'il a participé à une Coupe du monde comme Arbitre assistant et en Allemagne pour la Coupe du monde où il était Arbitre assistant de M. Eric POULAT. Donc, une carrière d'arbitre mais après il a toujours été dans les instances dirigeantes : Membre de Commission départementale d'arbitres pendant quelques années, Membre du Comité Directeur de la Ligue de Bretagne, Vice-président de District, Président maintenant du District du Morbihan. Il a su quitter le sifflet pour prendre les fonctions de Dirigeant. Donc, c'est un vrai plaisir que de lui remettre cette médaille pour cette récompense avec un diplôme qui va avec.

Remise par M. Boucher de la Médaille de bronze de la Jeunesse et des Sport à M. DOGORNE.

M. Mickaël BOUCHER, Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux ports de Bretagne,

Au nom de Madame la Ministre Amélie OUDEA-CASTERA, Ministre des Sports, j'ai l'honneur de vous remettre la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports.

[Applaudissements chaleureux]

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Gérard GOUZERCH avait déjà la médaille de bronze, maintenant, il va avoir la médaille d'argent.

De même, longue carrière de Dirigeant pour Gérard. C'est Monsieur compétition du Morbihan qui connait toutes les compétitions par cœur, tous les Clubs —si, ne sois pas si modeste Gérard. Les Morbihannais le connaissent très bien. Il adore s'occuper des jeunes et maintenant des séniors, toutes



les compétitions, Commission régionale de la Ligue, il est Vice-président Délégué du District du Morbihan. Donc, je pense qu'il méritait bien cette médaille que va te remettre M. Boucher.

Remise par M. Boucher de la Médaille d'argent de la Jeunesse et des Sport à M. GOUZERCH.

M. Mickaël BOUCHER, Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux ports de Bretagne,

Au nom de Madame la Ministre Amélie OUDEA-CASTERA, Ministre des Sports, j'ai l'honneur de vous remettre la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports.

[Applaudissements chaleureux]

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Et enfin, vous savez qu'à chaque Assemblée Générale de la Ligue, on fait une remise de récompense qui s'appelle le Challenge Léon GUIARD et le Comité de Direction avait décidé et on ne savait pas que l'Assemblée se passerait à Vannes d'ailleurs à l'époque, que ce trophée serait décerné à Monsieur Patern LE FOL pour son investissement au service du football Breton.

Patern m'a succédé à la présidence du District du Morbihan il y a quelques années. Il est rentré avant moi au District du Morbihan, on a une longue carrière commune. Je vais avoir le plaisir de lui remettre ce Challenge Léon GUIARD et j'ai fait une surprise pour ces trois récipiendaires. Mesdames, si voulez vous avancer. Leurs épouses sont aussi présentes aujourd'hui, c'est important qu'elles le soient parce que ce sont aussi elles qui nous aident, nous Dirigeants, à faire ce que nous faisons.

[Applaudissements chaleureux]

Juste pour terminer, je vais demander également aux Dirigeants de l'U.S ARRADON et à un Dirigeant de l'A.S. C.A. MORBIHAN VANNES de monter sur l'estrade pour recevoir une petite dotation pour les services rendus pour cette matinée.

Une petite précision également, tous les Lauréats du Challenge PEF, sont invités après l'Assemblée à passer sur l'estrade pour recevoir leurs bons.

[Applaudissements chaleureux]

XII. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT DE LA LIGUE DE BRETAGNE

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Nous arrivons à la conclusion de cette Assemblée générale, Assemblée générale très intéressante où tout le monde a pu participer et c'est ça l'intérêt de l'Assemblée générale, ce n'est pas d'écouter des discours quelquefois un peu lénifiants, mais de pouvoir échanger avec vous, ressentir un peu.

Et d'ailleurs nous serons toujours à votre disposition pour ceux qui ne resteraient pas, je suis toujours à votre disposition s'il y a des choses à nous dire. C'est avec vous qu'on apprend. Je ne suis pas là pour donner des dictats, mais pour vous écouter, essayer de faire. Je ne peux pas toujours répondre positivement, mais je pense que c'est intéressant de faire après ces assemblées des réunions d'échanges.

Dans le Rapport d'activité, Jean-Pierre LORGEOUX a montré le dynamisme de l'activité football sur le territoire et ce dynamisme, c'est vous qui le faites, c'est grâce à vous. Ce n'est pas nous. Nous, nous sommes là pour faire des règlements, pour essayer de vous aider, mais c'est vous qui faites en sorte que le football Breton se porte bien. Sachez que nous serons toujours derrière vous. Nous sommes toujours derrière vous, que ce soit avec le personnel de la Ligue ou les élus que nous sommes.



Je voudrais seulement donner un petit bémol, il est un peu regrettable de constater que plus de 80 000 de bons d'achat Nike n'ont pas été utilisés par les Clubs. Ce sont des sommes importantes, les Clubs avaient des dotations Nike qu'ils ne sont allés chercher cette dotation. On est à une époque où on se plaint qu'il n'y a pas d'argent, et il y a des dotations qui n'ont pas été utilisées et maintenant c'est terminé puisque c'était jusqu'à la fin du mois dernier. Donc, c'est toujours un peu dommage et pourtant Dieu sait si on l'a rappelé.

Pour revenir sur la finance, je vous remercie d'avoir voté l'approbation de ces finances. Ce n'est pas toujours simple de présenter des budgets déficitaires et des budgets prévisionnels déficitaires, mais c'est pour la bonne cause puisque ce déficit est surtout dû à la construction de nouveaux districts.

Deux Districts vont avoir un Siège neuf, celui du Finistère pour recentrer un peu le District qui était coté Brest et maintenant que les deux Districts ont fusionné, il était important de le faire à mi-chemin.

Et le Morbihan qui a aussi voulu recentrer le Siège du District. J'ai souvent déménagé, route de Lorient, J'ai fait trois numéros différents pour arriver où est le District actuellement et Patern après moi. Ils vont aller à Baud, pour recentrer un peu le Siège du District, au centre du Département, plus facile avec les quatre voies qui passent à côté et c'est pour être plus à votre disposition, plus vers vous pour vous approcher et les Districts comme le Siège de la Ligue, la Ligue est toujours ouverte et facile d'accès. Avant, elle était située dans Rennes où ce n'était pas facile d'accéder. Là, à Montgermont, c'est facile d'où que l'on vienne, c'est peut-être moins facile pour les personnes du sud de l'Ille-et-Vilaine parce qu'il faut faire de la rocade rennaise qui est souvent embouteillée, mais pour les autres c'est relativement facile.

Il y a toutefois toujours des choses qui me choquent. Tout à l'heure, quelqu'un a pris l'exemple d'autres Ligues qui faisaient autre chose que nous, trois Ligues entre autres. Les exemples d'autres Ligues, je les suis aussi, on fait des Collèges des Présidents de Ligue, beaucoup en visio, mais grosso modo, tous les mois on a une visio avec l'ensemble des Présidents de Ligue, ce qui me permet d'essayer de capter ce qui peut être intéressant.

En revanche, il y a quelque chose que je ne capte pas du tout, que je ne capte pas de la part des Ligues mais que je ne capte pas non plus de certains Dirigeants qui quand on fait quelque chose me rétorquent que je suis payé pour ça. Alors c'est vrai qu'il y a trois Présidents de Ligue qui ont des salaires. En ce qui me concerne, c'est hors de question. Je ne serais pas payé et j'ai des déplacements, comme tous les membres du Comité de Direction ou des Commissions, de 0,40 € du kilomètre parcouru, point. Et tant que je serai là, je ne serai pas payé parce que je pense que tout comme vous, ce qui m'intéresse c'est le football et le bénévolat dans le football. Je ne suis pas là pour gagner de l'argent à cause du football. Je voulais simplement le dire parce que c'est désagréable de s'entendre dire que je suis payé pour ça. Je ne suis pas payé pour prendre des engueulades, mais je les prends quand même et je pense aussi que cela fait partie du jeu. C'est parfois dans les désaccords qu'on avance parce que je n'ai pas la science infuse, les présidents et les membres du Comité n'ont pas la science infuse. C'est vous qui pouvez dire ce qu'il faut faire pour que cela aille mieux.

Au demeurant, je vous remercie, cela a été une très bonne Assemblée d'échanges et c'est important. Et je reste à votre disposition en vous souhaitant une bonne fin d'année, que vous passiez un bon Noël, qu'il n'y ait pas trop d'intempéries, même si cela commence, on n'a pas eu d'eau depuis un moment mais cela commence à venir. J'espère que vous n'avez pas eu trop de dégâts avec les tempêtes.

Rendez-vous une prochaine fois autour des terrains ou à une prochaine Assemblée. Bon retour à vous.

[Applaudissements]

M. Jean-Pierre LORGEOUX, Secrétaire Général de la Ligue de Bretagne de Football,

S'il vous plaît, je vous invite à sortir par l'entrée principale du Crédit Agricole et non par les marches afin de déposer vos boîtiers. Surtout, ne partez pas avec vos boîtiers. Merci.

L'apéritif et le repas sont dans la salle derrière le Crédit Agricole multifonctions.



Pour les Clubs qui ont été récompensés par le PEF, n'hésitez pas à venir chercher vos dotations s'il vous plaît. Merci.

L'Assemblée générale de la Ligue de Bretagne de Football est levée à 13 heures 30.

* * * *

